Lamer, c.p.
ige à
e la
e des
droits

Éditorial Cité libre
sur la consultation de Parizeau



Volume XXIII
Numéro 1
Janvier-février 1995
3,95 $

les dîners

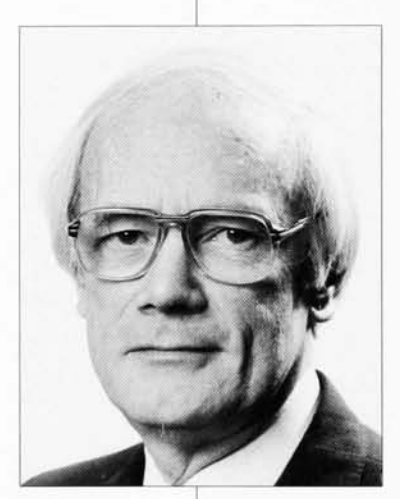
Cité libre

le deuxième jeudi du mois à Montréal, le troisième mercredi du mois à Ottawa et le dernier lundi du mois à Québec

À QUÉBEC

de 18h00 à 21h00
au restaurant du
Musée du Québec
1, avenue Wolfe-Montcalm
Parc des Champs-de-Bataille

Renseignements et réservations :
Monique ou Max Nemni
(418) 522-5477



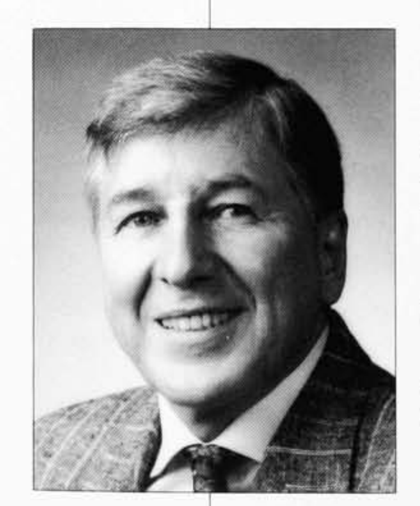
le lundi 30 janvier 1995

«La science et la culture dans l'imaginaire québécois»

par

Aurèle Beaulnes

Médecin et scientifique ; ancien haut fonctionnaire à Ottawa et Québec ; président, Groupe Médiation Consultation International



le lundi 27 février 1995

«La fin d'une illusion ou l'utopie du Nationalisme»

par

William Johnson

Chroniqueur politique, *The Gazette* ; Auteur d'*Anglophobie made in Québec*

Retenez vos places dès maintenant

Non, nous n'irons pas tirer des plans sur la comète !

ANNE-MARIE BOURDOUXHE

«Le temps est venu d'appeler un chat un chat et de traiter les manoeuvres péquistes comme des attentats à nos libertés.» Allez lire la suite en page 5. Le comité de rédaction de *Cité libre* se prononce sur le référendum. Cela s'est fait dans la plus pure tradition de la revue. C'est évidemment Gérard Pelletier qui l'a écrit. Tous les membres lui ont fait part de leur appui, de leurs réserves et suggestions. Ce dont il a soigneusement tenu compte et ensemble, nous persistons et signons *Cité libre* !

Les deux articles que nous publions sur le référendum ont été écrits bien avant l'annonce de l'avant-projet de loi Parizeau. Si, dans *Un référendum mort-né* Robin Arguin est convaincu qu'«une victoire du «oui» serait pour eux (le PQ) la surprise du siècle», Michel Lebel se demande quant à lui ce que «veut dire le mot *solidarité* chez les péquistes ?» La réponse lui donne des sueurs froides.

L'année 1995 s'annonce agitée et pas seulement au Québec pour cause de deuxième référendum sur la souveraineté. Sans s'en douter, le gouvernement fédéral ne serait-il pas en train d'apporter encore plus d'eau au moulin séparatiste avec son projet de réforme administrative de nos programmes sociaux ? La colère que soulève chez tous les Canadiens la consultation du ministre Axworthy sur la réforme de notre filet de sécurité sociale inquiète Stephen Schecter d'autant plus qu'«à bien lire le document, on ne peut guère éviter d'avoir l'impression que ce n'est qu'un exercice destiné à couper dans les dépenses du gouvernement, sans réflexion aucune pour les retombées néfastes de ces coupures quant à la nature de la société qui en résultera. Comme si les faits budgétaires se suffisaient à eux-mêmes pour nous dicter comment agir politiquement et socialement et ainsi dispenser nos élites de la tâche de réfléchir avec un peu plus de profondeur.» Privatisation des services publics, coupures dans les programmes sociaux, chômage structurel et, en dépit de tout cela, les taux d'intérêts qui se remettent à grimper. Que faire ? Pas grand-chose, tant que nous subirons «ce retour en force du capitalisme rentier» comme nous l'explique Louis-Philippe Rochon.

«On m'a invité à vous entretenir de la fonction de juge à l'ère de *la Charte canadienne des droits et libertés*, et en particulier des réparations qu'offre la *Charte*. Vous comprendrez certainement que je limiterai mes observations à une vue d'ensemble.» Vue d'ensemble de la «Révolution juridique au Canada» certes, mais quelle vue d'ensemble. Le très honorable Antonio Lamer, Juge en chef de la Cour Suprême du Canada a décrit aux citélibristes d'Ottawa, lors du souper de novembre dernier en termes clairs et percutants, ce que c'est que d'«être juge à l'ère de la Charte des droits».

L'humanité a toujours eu peur la nuit. Même si toutes les statistiques sur la criminalité urbaine le prouvent — il y a beaucoup moins de crimes la nuit que le jour et ce, en des temps aussi lointains qu'au Moyen Âge — cela ne change rien, il nous faut de la lumière ! André Bordeleau explique dans ces pages ce que cette frousse nous coûte en argent sonnant et trébuchant et ce qu'elle nous coûte aussi en termes de recherche scientifique et d'environnement.

Vous avez raté le numéro anniversaire des trente ans du *Nouvel Observateur* ? Qu'à cela ne tienne, Véronique Léger lui consacre un très bon papier. Cela faisait longtemps que je voulais une critique télévision dans *Cité libre*. C'est fait grâce à André Smith qui en profite pour réfléchir, entre autres choses, sur une autre scie de notre époque gestionnaire, l'excellence. Marie Desjardins, vous l'aurez deviné en lisant son article est une fan de Sylvie Vartan. Ouais, ouais la reine du yé yé. Mais vous le saviez, vous, que Sylvie a joué dans un film d'Orson Welles et que Pierre-Olivier Toulza des *Cahiers du cinéma* a dit du bien de son dernier film, *L'Ange Noir* ?

«Parlons de George Sand mais d'un autre sujet que celui de ses amours avec Musset ou Chopin.[...] Un de nos romanciers qui est aussi essayiste, Yvon Rivard, s'est récemment identifié comme étant un «romantique» dans un article inédit qui lance le livre qu'il a publié récemment, *Le bout cassé de tous les chemins* [...] En effet, personne depuis Céline ne nous a fait ainsi passer d'un seul jet de la familiarité (étudiée) aux termes les plus subtils.» Vous l'aurez deviné, elle est de Gabrielle Pascal cette critique des *Livres d'ici et d'ailleurs*.

Et Paquerette ? Eh bien Paquerette Villeneuve aborde en autant d'instantanés saisis en trois journées de promenade sur le Plateau Mont-Royal en octobre 1991 des sujets aussi variés que l'artiste et le pouvoir, les jeans pour hommes, le climat psychologique et le climat tout court à Montréal, etc. À ressentir.

Bonne lecture. ✎

À qui appartient *Cité libre* ?

Dans sa livraison de février 1951, soit la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: «Personne ne possède la revue. Tirée à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi».

En janvier 1960, pour marquer son dixième anniversaire, *Cité libre* s'est réorganisée. Devenue mensuelle, elle s'est constituée en coopérative d'édition en bonne et due forme comptant environ une centaine de membres. Et les portes ne sont pas fermées.

Lors de l'Assemblée générale de ses membres, tenue le 9 décembre 1991, *Cité libre* a fait peau neuve en décidant de poursuivre ses activités sous le nom d'une compagnie nommée *Cité libre Information*, incorporée le 10 février 1992 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Comme c'était le cas pour l'ancienne coopérative, tous les membres de cette corporation sont les propriétaires de la revue. Réunis en Assemblée générale annuelle, ils élisent un Conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la Revue.

Sommaire

Volume XXIII • numéro 1 • janvier-février 1995

Cité libre

Cité libre Information

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aurèle Beaulnes, *président*
Robert Davies, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Isabelle Randria, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe, René-Guy Cantin, Alain Clavet, Dany Gravel (abonnements), Jacques Hébert (dîners), Jean-Paul Murray, Paul-Christian Nolin, Gérard Pelletier, Roxane Roy, François-Xavier Simard

RÉDACTION

Directrice de la revue:
Anne-Marie Bourdouxhe
Secrétaire de rédaction:
Marie Desjardins
Comité de rédaction:
Louise Landry Balas, Pierre Joncas, Richard L'Heureux, Danielle Miller, Monique Nemni, Max Nemni, Gérard Pelletier, Louis-Philippe Rochon, Stephen Schecter
Révision de texte:
Anne-Marie Bourdouxhe, Marie Desjardins, Pierre Joncas

PRODUCTION

Infographie: Claude Guérin
Impression: Interglobe inc.

Adresses

SIÈGE SOCIAL

Bureau 2500,
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC. H3B 4Y1
Tél.: (514) 846-2317 / Téléc.: (514) 846-3427

RÉDACTION

2032, rue Panet
Montréal, P.Q. H2L 3A3
Tél.: (514) 523-7015 (entre 18h et 21h)

SERVICE D'ABONNEMENT

PERIODICA
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél: Région de Montréal: (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431
Téléc: (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO

MESSAGERIES DE PRESSE BENJAMIN
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) 364-1780
Téléc.: (514) 364-7245

VENTE AUX LIBRAIRES

DIFFUSION DIMEDIA
539, boul. Lebeau
Ville Saint-Laurent, P.Q
H4N 1S2
Tél: (514) 336-3941
Téléc.: (514) 331-3916

Dépôt légal : 1er trimestre 1995

ISSN:1183-7144

Envoi de publication: enregistrement no. 10123

Éditorial

Une parodie grotesque ou la consultation-bidon du gouvernement péquiste

Comment un homme intelligent comme Jacques Parizeau a-t-il pu croire que ses adversaires fédéralistes tomberaient dans le piège grossier qu'il leur tendait, le 6 décembre dernier ?

La manoeuvre équivaut à dire par exemple aux personnes âgées : «Nous décidons d'abolir les pensions de vieillesse. Voici la loi qui les supprimera. Cependant, nous voulons d'abord vous consulter mais sur un seul point : venez nous dire, dans toutes les régions du Québec, quels sont, d'après vous, les meilleurs moyens de mettre en oeuvre cette mesure». Croyez-vous que nos aînés accourraient en foule ?

C'est à croire que le gouvernement péquiste prend pour des imbéciles tous les Québécois qui croient au Canada. L'article 1 de son avant-projet de loi préconise carrément la séparation du Québec, c'est-à-dire, à toutes fins utiles, l'abolition du Canada que nous connaissons aujourd'hui. Et c'est au service de cette cause que la «stratégie» péquiste veut nous enrôler. C'est à la rédaction d'une déclaration d'indépendance qu'elle prétend faire participer les fédéralistes que nous sommes. Telle est le type de consultation que le premier ministre nous propose.

On est tenté d'écrire, paraphrasant un slogan de mai 68, «Consultation, piège à cons». L'astucieuse (Parizeau dixit) page blanche de l'avant-projet, ce n'est évidemment pas nous qui la remplirons, au mépris de nos convictions. M. Parizeau choisit pourtant de bafouer les Québécois qui refusent de tomber dans sa chausse-trape. À l'Assemblée comme à la radio, il dénonce leur attitude comme une bouderie d'enfants gâtés et s'exclame : «Nous ne les empêchons pas de dire ce qu'ils pensent ! Au contraire, nous les y invitons».

Cette invitation, les fédéralistes l'ont déjà acceptée. Ce qu'ils pensent, ils l'ont exprimé sans délai par un non ferme qui ne laisse place à aucune équivoque. Mais le premier ministre n'est pas content. Il aurait voulu que nous l'aidions bêtement à vendre sa camelote en nous joignant au cirque ambulant qu'il s'apprête à promener d'un bout à l'autre du Québec.

La manoeuvre est donc claire. Elle a pour but d'enfermer dans un dilemme tous ceux qui ne pensent pas comme le gouvernement : ou bien trahir leurs convictions en s'aventurant dans une procédure truquée, ou bien refuser et de ce fait s'exposer à être traités de tire-au-flanc, d'empêcheurs de danser en rond. Cette manipulation est aussi évidente que profondément malhonnête. Il nous étonne l'éditorialiste montréalais, pourtant fédéraliste, qui refuse qu'on parle à

ce sujet d'un «triste jour de la démocratie». Lui-même n'y voit, dans un de ses articles, qu'une «tactique inélégante» et, dans un autre papier, qu' un accroc à la «bienséance démocratique». Accordons-lui que c'en est un, bien sûr. Comme le parricide est un accroc à l'esprit de famille.

Aux frais du contribuable, le gouvernement monte une opération qui consiste à promouvoir, à l'exclusion de toute autre, une option refusée par la majorité des citoyens. Qu'est-ce donc, sinon ce mauvais usage des fonds publics, qui marquerait un triste jour pour la démocratie ? Que le PQ bâillonne la presse et les médias, comme le lui a naguère suggéré M. Pierre Bourgault, dont le premier ministre vient de faire l'un de ses principaux conseillers ?

M. Parizeau, d'après le quotidien *La Presse* (10-12-94), ne comprend pas «comment on puisse (sic) prétendre que sa démarche n'est pas démocratique». Et il ajoute, sophisme astucieux: «J'ai passé la moitié de ma vie à assister à des réunions où des fédéralistes voulaient renouveler le Canada». Comme si délibérer sur la réforme de la constitution équivalait à travailler au démembrement du pays. Ce que nous refusons, c'est de nous associer de quelque façon que ce soit à un projet dont le succès (improbable) n'amènerait rien de moins que la liquidation du Canada.

Le temps est venu d'appeler un chat un chat et de traiter les manoeuvres péquistes comme des attentats à nos libertés. Celles-ci seraient respectées si le gouvernement souverainiste inaugurait un débat ouvert où les deux options en cause seraient placées sur le même pied. M. Parizeau invoquait lui-même, dans son allocution télévisée, le précédent de la commission Bélanger-Campeau. Mais celle-ci n'avait pas hérité d'un ordre du jour coulé dans le béton ni d'un avant-projet de loi. Et si un souverainiste comme M. Proulx de l'UPA eut à se plaindre, ce n'est pas de la co-présidence de cette commission mais de politiciens péquistes qui s'étaient montrés intolérants à son égard, ce qui laisse présager de leur attitude à l'égard des fédéralistes si ces derniers participaient à leurs feux de camp.

La solution la plus sage, pour le gouvernement lui-même, ne serait-elle pas le respect rigoureux de l'esprit démocratique ? Car pour les péquistes, une indépendance obtenue par des astuces et une parodie grotesque de démocratie serait une victoire bien fragile. On ne peut fonder sur l'imposture rien de grand, rien de solide, rien d'authentique. Le PQ se serait-il résigné, devant le refus des Québécois, à imposer la souveraineté par la ruse ? Ce serait servir bien étrangement le rêve de René Lévesque qui, au soir de la défaite référendaire de 1980, a eu le courage d'accepter honnêtement, face à ses partisans, un verdict populaire qui réduisait à néant douze années d'action intense.

Il faut donc dire non dès maintenant et le répéter aussi longtemps que durera la campagne référendaire. Calmement, avec assurance, sans mépris pour ceux qui diront oui mais sans faiblesse ni tolérance pour la tricherie mise en oeuvre par un gouvernement sans scrupule.

Cité libre

Référendum
Solidarité et choix constitutionnels

MICHEL LEBEL*

Durant et depuis la dernière campagne électorale, Jacques Parizeau a beaucoup parlé de la nécessaire solidarité à retrouver entre Québécois, de cette solidarité de jadis, de la première Révolution Tranquille que le chef de gouvernement aime tellement évoquer. Mais cette déférence quelque peu nostalgique au passé, le souhait de revivre cette époque, nous paraît une utopie, un faux rapport à la réalité actuelle.

En 60, il y avait un très fort mouvement d'appui chez la population et les intellectuels pour le gouvernement Lesage. C'était l'époque des bâtisseurs, du rattrapage du temps perdu et de la fin du repli sur soi. Le Québec bougeait à l'intérieur du Canada. Il existait un mouvement de solidarité palpable, réel.

Mais qu'en est-il maintenant ? Depuis belle lurette, crises profondes de valeurs et crises économiques ont fait s'envoler en fumée cet appui de la population à leur gouvernement. Les péquistes veulent retrouver cette solidarité d'antan, alors que la principale raison d'être de leur parti est de diviser, comme le montre très clairement le résultat du vote populaire de la dernière élection.

Que veut dire alors le mot *solidarité* chez les péquistes ? La réponse à la question est à la fois confuse et claire. Confuse parce qu'on dénote chez eux plusieurs types de solidarité : solidarité pour faire bouger la machine administrative, solidarité pour établir des états généraux dans plusieurs domaines (l'éducation, les régions, la fiscalité, etc), solidarité communautaire, genre «corvée» ou «boy-scout», mais toutes ces micro-solidarités sont ciblées vers la grande Solidarité: celle de la souveraineté. Ici le brouillard se dissipe : il s'agit d'une plus grande solidarité entre Québécois *francophones*, car le PQ ne peut compter sur les «ethniques» et les anglophones pour faire triompher la Cause. «Vieilles souches», unissez-vous toutes derrière Jacques et Lisette ! Le chanoine Groulx n'aurait pu trouver meilleurs héritiers, sans oublier Bernard Landry avec ses fourches caudines... Mais trêve d'humour, tout cet «appel de la race» me donne des sueurs froides.

Il n'y a aucun doute que la bataille référendaire sera dure et que la partie n'est pas jouée, bien que l'option souverainiste ne convainc toujours pas une majorité de Québécois. Mais les choix sont maintenant clairs, bien différents de ceux de 1980. À cet égard, la démarche de monsieur Parizeau ressemble à celle de l'ancien premier ministre Trudeau : quitte ou double, fini le taponnage ! Démarche non canadienne, plutôt à la française, celle de l'affrontement où il n'y aura qu'un vainqueur: pas de place pour l'accommodement. Démarche séduisante, théâtrale, mais lourde de conséquences, s'agissant ici de l'avenir de peuples, d'individus en chair et en os et non simple querelle de coqs ou jeu d'enfants.

Le choix de l'indépendance

Le fardeau de la preuve pour démontrer que les Québécois seront mieux dans un Québec souverain que dans le Canada appartient au gouvernement péquiste. Monsieur Parizeau rêve d'une petite Suisse ou d'un Danemark, tranquille, propret, où tout le monde sera gentil et fin et parlera trois langues. À lui et à son groupe de nous démontrer comment ce paradis serait atteint, comment le niveau de vie, de liberté et de culture de tous et de chacun s'améliorera. Que j'ai hâte de voir cette lumière péquiste !

Le choix du Canada et du fédéralisme

Il faut le répéter: le fardeau de la preuve en faveur de la sécession appartient au gouvernement Parizeau. Quant à l'option canadienne, il faudra qu'elle soit défendue avec beaucoup plus de vigueur par ceux qui y croient. En dépassant, mais sans la nier, toute la mécanique constitutionnelle, en voyant dans le Canada autre chose que des querelles de partage de compétences ou une simple union économique ; c'est-à-dire en y voyant une terre de liberté, de démocratie, de paix, de tolérance, de grands espaces, de plusieurs cultures, de partage, d'un certain égalitarisme, etc.

Les péquistes veulent retrouver cette solidarité d'antan, alors que la principale raison d'être de leur parti est de diviser, comme le montre très clairement le résultat du vote populaire de la dernière élection.

Quant au Parti Libéral du Québec, qui présidera le camp du *non*, il devra clarifier sa position constitutionnelle. Il ne pourra se contenter de son vide et de son flou actuels. Sans se lancer dans une réédition du Livre beige ou du rapport Allaire, il devra faire part de sa vision de l'avenir constitutionnel du Québec. Ceci pourrait se faire dans le cadre d'un énoncé de principes où se verraient notamment affirmés :

1. Le choix clair, non équivoque, de demeurer dans le Canada, sans stratégie de menace de sécession ou de couteau sur la gorge.
2. L'acceptation du dialogue et du compromis comme moyens privilégiés de résolution des conflits constitutionnels, ceci n'excluant cependant pas d'autres moyens tels l'appel aux tribunaux, élections et référendums.
3. L'établissement d'une liste concise et précise de revendications constitutionnelles nécessaires au Québec et aptes à assurer un meilleur fonctionnement de la fédération canadienne. En cette matière, ce sont les besoins réels des citoyens, et non les ambitions de fonctionnaires et de petits politiciens en appétence de pouvoirs toujours accrus, qui devraient servir de

guide. À cette fin, le gouvernement fédéral ne devrait pas être considéré comme un gouvernement étranger ou ennemi et le principe de subsidiarité devrait s'appliquer.

Mais je ne crois pas que le Parti Libéral doive aller au-delà d'un énoncé de principes. Tout document détaillé ne pourrait que donner des munitions aux souverainistes et faire dérailler le débat sur l'essentiel, c'est-à-dire, pour le Québec, continuer à faire partie du Canada ou en sortir pour devenir un État souverain.

Conclusion

Ce qui me frappe dans tout ce débat pré-référendaire, c'est la légèreté avec laquelle certains ténors péquistes traitent la question : comme si la division de la population en deux camps n'avait aucune conséquence, comme si le rejet du projet souverainiste par la population «ethnique» était un facteur négligeable, comme si on pouvait allégrement multiplier les référendums advenant l'échec de celui à venir. Oui, il y a quelque chose de puéril, de triste, d'autodestructeur dans le dogmatisme péquiste. Mais peut-être est-ce là le sort de toute idéologie qui ne réussit pas à s'imposer. Il ne lui reste plus alors qu'à continuer à nier les évidences en dépit de tout…

* *Michel Lebel est professeur de droit constitutionnel au département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.*

Référendum

Un référendum mort-né

ROBIN ARGUIN

Les sondages aidant, de plus en plus de gens croient pouvoir prédire avec certitude, dès à présent, le résultat du prochain référendum péquiste. Une victoire du «oui» serait, pour eux, la surprise du siècle. Plusieurs commentateurs politiques semblent toutefois sincèrement incertains et évitent de se compromettre trop catégoriquement. Certains parlent d'une victoire, au moins morale, des souverainistes.

Je suis de ceux qui affirment que le Parti Québécois n'a aucune chance de se mériter une victoire, même morale. J'entends ici montrer pourquoi. Ma certitude repose sur deux considérations majeures, l'une d'ordre stratégique et l'autre, encore plus fondamentale, d'ordre philosophique ou identitaire.

Examinons d'abord les arguments à l'appui de l'hypothèse contraire et susceptibles de donner l'impression d'une lutte chaude.

Le pour

Au départ, le début de la «troisième période» a été tout à l'avantage des souverainistes en donnant très mauvaise presse au fédéralisme, style Chrétien, dénoncé comme rigide et improvisé. Il aura surtout gonflé d'optimisme l'alliance souverainiste, chapeautée par le tandem Bouchard-Parizeau, en lui permettant de mettre sa force à l'épreuve.

Le fait d'être au pouvoir représente un atout majeur pour le PQ. Il peut plus facilement poser ses pièces là où il veut et, comme on le voit, travailler subtilement et efficacement sur tous les fronts, notamment celui de l'imaginaire. Le temps joue aussi en sa faveur. D'un côté on emploie la rhétorique du genre «si seulement nous n'avions pas Ottawa dans les jambes, vous verriez tout ce que nous pourrions faire de plus»; de l'autre, le gouvernement fédéral doit aller de l'avant et adopter des mesures susceptibles d'être fort mal reçues au Québec. Tout cela pourrait influencer les indécis et rallier les votes essentiels de Mario Dumont et de ses troupes.

Ces atouts importants renverseront-ils la tendance, lourde depuis plusieurs mois, de sondages révélant tous une énorme pente à remonter pour les tenants de l'indépendance ? C'est bien possible. Le contexte socio-politique peut quelquefois s'avérer déterminant.

Qu'on se rappelle le fort consensus d'il y a quelques années à peine, dans la foulée de la mort de Meech et des auditions de la Commission Bélanger-Campeau, consensus voulant que, une forte tendance indépendantiste s'étant dégagée des sondages pendant des mois, la souveraineté était quasiment inévitable. Rappelons deux citations : «Le Québec est prêt à l'indépendance […] et préparé psychologiquement à partir» (Edmund Cape dans le *Globe and Mail* du 15 août 1990, p. A19). «Oui, il est essentiel que nous soyons des plus imaginatifs. Le moindre faux pas et le Québec se séparera» (Peter Leslie dans *Options for Canada*, University of Toronto Press, p. 140). On sentait alors un danger beaucoup plus pressant et grave qu'après la récente et modeste victoire péquiste — comme quoi la conjoncture a des effets changeants et même inattendus. À ce sujet, la reprise économique, dont il ne faudrait pas sous-estimer l'impact psychologique, la fin facile à imaginer de la lune de miel des Libéraux fédéraux avec le public, et le mouvement de balancier dans l'opinion publique, ne peuvent éventuellement que favoriser l'option péquiste. Pierre Bourgault relevait récemment un autre élément en écrivant que «les fédéralistes, divisés entre eux, auront à combattre des séparatistes unis comme ils ne l'ont jamais été». (*The Globe and Mail*, 10 octobre, 1994). Même les artistes entendent apporter leur contribution. Ainsi, l'auteur-compositeur-interprète Paul Piché, chanteur populaire «engagé» depuis déjà plus de vingt ans, clame que tout le Québec l'entendra parler de souveraineté. Dans deux pages qui lui étaient consacrées, le 1er octobre 1994, dans *Le Journal de Québec* et *Le Journal de Montréal*, Piché révélait son «intention de parler haut et fort, de convaincre, de mener rondement sa campagne».

Il dit s'être inspiré de l'idée de l'indépendance pour écrire plusieurs chansons, avouant avoir préparé son retour depuis cinq ans. D'après ses propos, il s'agirait d'un retour politique autant que musical.

Stratégie

Les psychologues expliqueraient mieux que moi comment l'être humain en vient à être si obnubilé par ses espoirs personnels qu'il perd contact avec la réalité. C'est après avoir lu plus d'une trentaine de textes d'intellectuels, universitaires surtout, tant anglophones que francophones et tous reliés directement à la problématique Canada-Québec, que j'ai réalisé plus que jamais combien certains d'entre eux, désirant tant l'indépendance et la croyant si légitime et tellement à portée de la main, en sont venus à oublier—tout rationnels qu'ils soient—que nous vivons non en «intellectocratie» mais en démocratie, et que leurs votes ne comptent pas plus que ceux des citoyennes et citoyens bien plus nombreux qui ne sont pas prêts à opter pour un nouveau pays. En fait, même chez les intellectuels, on est loin de l'unanimité.

Le fait d'être au pouvoir représente un atout majeur pour le PQ. Il peut plus facilement poser ses pièces là où il veut et, comme on le voit, travailler subtilement et efficacement sur tous les fronts, notamment celui de l'imaginaire.

Quelques citations suffiront pour donner une idée de cette propension chez certains à opérer la fusion inconsciente de leur idéal et de la réalité, de perdre contact avec les masses. «L'échec [de Meech...] a complété en quelque sorte la rupture du lien psychologique qui retenait encore le Québec au Canada hors-Québec.» (Alain-G. Gagnon et François Rocher dans *Réplique aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 1992, p. 39) «La cause fédéraliste au Québec est irrémédiablement endommagée [...] La population du Québec semble sur le point de se dépêtrer de la fédération canadienne.» (Guy Laforest dans *Options for a New Canada*, p. 103) Des ouvrages entiers semblent prendre l'indépendance pour un fait quasi accompli—par exemple *Le virage : l'évolution de l'opinion publique au Québec ou comment le Québec est devenu souverainiste.* (E. Cloutier, J.-H. Guay, Daniel Latouche, Montréal, Québec/Amérique, 1992)

Autre exemple. En juin dernier, alors qu'il est au cœur de l'actualité avec la parution de son second tome sur Robert Bourassa, *Le Naufrageur*, le journaliste Jean-François Lisée est invité par *Cité Libre* à présenter son nouveau livre et la thèse élaborée dans son premier tome, *Le Tricheur*. Surprise! C'est à Lisée de tricher puisqu'il utilise plutôt la tribune qui lui est offerte pour expliquer longuement pourquoi et comment l'indépendance du Québec est non seulement inéluctable, mais à nos portes. Tableaux, graphiques, sondages internes, données inédites et autres à l'appui, il s'évertue sincèrement et avec enthousiasme à convaincre son public de ce dont il est lui-même déjà convaincu. Exemple typique de celui qui, ayant investi tant d'énergie émotionnelle dans ce qui lui tient à cœur, a perdu contact avec la réalité et essaie de communiquer la «bonne nouvelle». Il en va de même pour Jacques Parizeau. Celui-ci s'est tellement identifié à son rêve que, envers et contre plusieurs, il s'engage résolument, et de lui-même, dans un sentier sans issue, celui d'un référendum à très brève échéance. Bonne nouvelle, donc, pour les fédéralistes: le mal semble contagieux. Autre bonne nouvelle, Lisée est devenu conseiller spécial auprès de monsieur Parizeau. Partageant au plus haut point le même irréalisme, ils ne peuvent que se nourrir l'un l'autre d'illusions.

Les plus à plaindre dans tout ça, ce sont les millions de citoyens qui seront frustrés et déçus de se frapper encore une fois la tête contre un mur, pour reprendre l'image de Mario Dumont. Sans oublier Lucien Bouchard, car si Parizeau est certes meilleur économiste, le chef du Bloc est bien meilleur politicien. Si le chef péquiste avait étudié la science politique plutôt que l'économique, il connaîtrait mieux Machiavel et le danger serait plus grave pour les fédéralistes. Car c'est en s'inspirant de ce penseur du XVe siècle, celui qu'on qualifie de fondateur de la science politique, que Lucien Bouchard tente d'éviter l'inévitable en déclarant qu'en politique l'important c'est de gagner et qu'il ne faudrait tenir le référendum que lorsqu'on sera sûr de l'emporter, et non pas en fonction de quelque échéancier artificiel. Machiavel est en effet célèbre pour avoir été le premier à articuler toute une stratégie politique conçue sur le principe que la fin justifie les moyens. S'adapter aux circonstances, tenir compte de la conjoncture, oublier les préceptes moraux, voilà le credo du philosophe florentin, credo qui échappe toujours aux dirigeants péquistes. Heureusement pour les tenants d'un Canada uni, ce n'est pas Lucien Bouchard qui détient le gros bout du bâton dans cette manche déterminante.

Claude Morin

En prenant connaissance de l'«autobiographie politique» de Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, mon impression de l'irréalisme de la stratégie péquiste fut confirmée. Parlant du référendum de 1980, il écrit: «On s'était mis les pieds dans le ciment. On avait figé l'avenir. L'opinion publique [...] se conformerait-elle à l'échéancier péquiste ?» Plus loin, Morin rappelle que tous les sondages internes continuaient de montrer que le référendum était perdu d'avance.

Un peu après, il reprend la dialectique machiavélique: «Où loge l'honneur ? Le devoir d'un gouvernement de respecter ses promesses l'emporte-t-il sur le droit de s'en éloigner quand le bien commun l'exige ?» Plus loin, Morin met en garde les responsables du prochain référendum. «Connaissant les lendemains piégés d'actes prescrits selon des calendriers en ciment et bénéficiant de l'expérience de 1980, ils seront mieux en mesure de prévoir, de prévenir et d'agir en conséquence.» C'était compter sans les Lisée, Parizeau et autres dont l'empressement de voir leur rêve se réaliser est plus grand que la raison et la tactique.

L'identité

À elle seule, l'énormité de cette stratégie perdante suffirait à confirmer ma théorie de la défaite assurée des souverainistes. Et ce en dépit du contexte plutôt favorable et des munitions que semble vouloir fournir de plus en plus le gouvernement Chrétien aux nombreux désabusés du fédéralisme. Mais il y a plus. Il s'agit de la question de fond, celle démontrant que, quel que soit l'échéancier, le combat souverainiste est perdu d'avance pour nombre d'années puisqu'il consiste essentiellement à demander à toute la population québécoise (pas seulement à l'intelligentsia) de choisir entre deux identités, la canadienne et la québécoise. Là encore, la psychologie la plus élémentaire nous dit que subconsciemment, inconsciemment et consciemment, les gens ne veulent pas diminuer leurs acquis mais les augmenter. Une stratégie élaborée pour faire accepter un projet de société, stratégie obligeant la population à renoncer à une identité qui lui est chère, est vouée à l'échec. Offrez-lui une troisième identité et ses avantages, elle la prendra — mais pas l'inverse. Comme l'écrivait avec justesse le professeur Louis Balthazar, «allez demander aux Français (comme on le fait avec les Québécois) de se brancher, de choisir, une fois pour toutes, entre la France et l'Europe. On sait qu'ils feront valoir la pertinence de leur double allégeance.» (*Le Québec et la restructuration du Canada 1990-1992*, Québec, Septentrion, 1991, p. 46)

Plus loin, Morin met en garde les responsables du prochain référendum. «Connaissant les lendemains piégés d'actes prescrits selon des calendriers en ciment et bénéficiant de l'expérience de 1980, ils seront mieux en mesure de prévoir, de prévenir et d'agir en conséquence.»

Pour Donna Greschner de l'Université de la Saskatchewan «chacun possède des identités multiples à chaque moment et en tout temps». (*After Meech Lake, Lessons for the Future*, Saskatoon, Fith House, 1991, p. 223) Elle nous dit que l'injustice de l'article 12 (1) (b) de la *Loi sur les Indiens* qui oblige les femmes à perdre leur identité d'Indienne si elles choisissent un partenaire blanc «nous rappelle honteusement qu'il est irréaliste et profondément dommageable de forcer les gens à choisir une facette de leur identité». Dans ce même ouvrage, le professeur Guy Laforest souligne lui que les Québécois(es) ne doivent pas être contraints de choisir entre leur identités canadienne et québécoise. Dans un autre article, toutefois, il reconnaît que pour un bon nombre de ceux et celles qui, comme lui, en sont venus à rechercher la souveraineté du Québec, «la perte du Canada est la perte d'un pays». (*Options for a New Canada*, p. 103)

Eh bien cette perte, que plusieurs accepteraient à contre-cœur parce qu'ils croient sincèrement et légitimement qu'elle représente la seule façon de sortir du bourbier constitutionnel et d'améliorer la situation générale des Québécois(es), cette perte, une grande majorité de la population n'est pas prête à l'accepter ou même à endosser la lecture souverainiste de la situation actuelle.

Le constat général que tirait l'universitaire Jocelyn Létourneau, le printemps dernier, d'un colloque tenu en 1992 sur *la question identitaire au Canada francophone*, était que «l'espace-temps d'appartenance et d'attachement de l'individu est multiple, son patriotisme est pluriel et ses convictions sont désintégrées.» (*Le Devoir* du 10 juin 1994). Régine Robin, lauréate du prix de l'ACFAS pour son essai *Le deuil de l'origine*, soutient que l'identité ne peut plus être une «donnée essentialisée», définie de manière possessive (*notre* langue, *ma* culture, etc) et octroyée par un État-nation. L'identité est mouvante et composée d'éléments multiples. (*Le Devoir*, loc. cit.)

Il y a plus de vingt-cinq ans, André Laurendeau était déjà déchiré par l'idée d'avoir à choisir entre le Québec et le Canada. La problématique n'a pas changé depuis, et elle n'en est pas à la veille de l'être.

Il y a plus de vingt-cinq ans, André Laurendeau était déjà déchiré par l'idée d'avoir à choisir entre le Québec et le Canada. La problématique n'a pas changé depuis, et elle n'en est pas à la veille de l'être. Pour ça, il faudrait un bouleversement social majeur ou international, ou un premier ministre fédéral anglophone entouré d'un cabinet surtout anglophone avec une attitude négative à l'endroit du Québec. Mais dans le contexte actuel, il faut cesser d'appréhender la dynamique «problèmes-solutions» versus «fédéralisme-séparatisme» et s'attaquer aux difficultés dans une optique sociale empreinte de moins d'idéalisme et de plus de réalisme, et tenir compte de la vitesse de croisière de la population entière, pas seulement de celle d'une partie de l'élite.

On le voit donc, non seulement les péquistes demandent-ils à la population de faire un choix qu'elle ne veut pas faire, ils vont à contre-courant, enfermés dans une stratégie sans issue, figeant l'avenir dans un échéancier suicidaire, obnubilés par leur désir irrationnel de réaliser rapidement leur rêve. C'est pourquoi je préviens mes amis les souverainistes de ne pas se faire trop d'illusions, les lendemains de la veille seront moins durs, et mes amis les fédéralistes de rester calmes et de ne rien envenimer. Ils ont perdu toutes les récentes batailles, mais la guerre leur appartient. Ceci dit, les nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés ne seront pas réglés pour autant car le fédéralisme actuel a ses faiblesses et, plus que tout, reste très mal compris et très mal vendu. ✎

Justice

Révolution juridique au Canada : être juge à l'ère de la Charte des droits

Le Très honorable Antonio Lamer, c.p.*



On m'a invité à vous entretenir de la fonction de juge à l'ère de *la Charte canadienne des droits et libertés*, et en particulier des réparations qu'offre la *Charte*. Vous comprendrez certainement que je limiterai mes observations à une vue d'ensemble.

Je vous dirai, en termes généraux, que l'adoption de la *Charte* au Canada a exigé des juges la réévaluation de leur perception de leurs fonctions, des méthodes employées et des relations entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif du gouvernement.

Adoptée par le Canada en 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* est fondée sur un principe directeur, duquel procède un corollaire. Suivant le principe directeur, certains droits et libertés de la personne devraient faire partie de la loi fondamentale du pays. Le corollaire en est qu'en cas de litige concernant l'application ou la signification de ces libertés et droits fondamentaux, il appartient aux tribunaux canadiens de les définir et de les appliquer par l'entremise du mécanisme judiciaire. La *Charte* fait partie intégrante de la loi suprême du Canada, et elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit.

Tous les droits garantis par la *Charte* sont soumis à trois limites ou réserves. En premier, la *Charte* s'applique directement aux actes du gouvernement seulement. La jurisprudence est abondante sur le sens de cette phrase, mais le principe général porte que la *Charte* restreint l'action de l'État dans la mesure où celui-ci porte atteinte à l'un des droits garantis. Deuxièmement, les droits garantis peuvent être restreints «par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Enfin, il existe une clause dérogatoire, par laquelle le Parlement ou l'assemblée législative d'une province peut adopter une loi où il est déclaré qu'elle a effet indépendamment de certaines dispositions de la *Charte*.

Ceux d'entre nous qui étaient juges en 1982 avaient été formés et avaient pratiqué le droit dans la tradition de la suprématie parlementaire. Pour autant qu'une disposition législative avait été légitimement adoptée eu égard au partage du pouvoir législatif dans notre régime fédéral, il ne restait plus aux tribunaux qu'à l'appliquer. Il n'appartenait pas aux juges de déterminer si la loi respectait les principes de justice fondamentale ou les libertés fondamentales et l'égalité devant la loi. La jurisprudence canadienne entretenait des liens très étroits avec le droit anglais, alors que la jurisprudence américaine tendait à être très peu citée.

La *Charte* a entraîné un changement radical et imposé aux juges une tâche exigeante. La tradition anglaise, jusque-là très persuasive au Canada, s'est révélée beaucoup moins utile quand est venu le moment d'analyser les libertés et les droits fondamentaux garantis par la *Charte*. Nous nous sommes alors tournés vers la jurisprudence américaine concernant le *Bill of Rights* et vers la Commission européenne et la Cour européenne des droits de l'homme.

La *Charte* peut soulever des questions très diverses. Par exemple, l'État enfreint-il le droit à l'égalité devant la loi lorsqu'il accorde aux parents naturels un avantage qu'il refuse aux parents adoptifs?

D'une manière peut-être plus importante, la *Charte* a inauguré une toute nouvelle forme de débat devant les tribunaux. Je l'ai déjà dit, les libertés et les droits qui sont garantis par la *Charte* peuvent être restreints dans des limites raisonnables dont la justification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Les tribunaux devaient donc non seulement juger si une disposition législative légitimement adoptée restreignait les droits garantis, mais également si la justification de cette restriction pouvait se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Ces changements forcent les avocats et les juges à acquérir des compétences d'un tout autre ordre. Nous devons pouvoir comprendre des questions de politique sociale, identifier les domaines d'expertise auxquels il faut faire appel pour résoudre un problème donné, étudier des documents qui couvrent un large éventail de disciplines et interagir efficacement avec des experts de tous les domaines. Outre les traditionnelles compétences techniques de l'avocat, nous devons posséder une profonde compréhension des principes de droit les plus fondamentaux ; une compréhension suffisamment vaste pour se rattacher à une grande variété d'autres disciplines.

Avant l'adoption de la *Charte*, la plupart des litiges soumis aux tribunaux mettaient en cause des faits ou des événements particuliers, et l'issue de l'affaire produisait ses effets les plus marquants sur les parties immédiatement concernées. Certains théoriciens du droit ont qualifié cette forme de litige de «bipolaire» parce qu'il oppose avant tout deux parties. Le conducteur de l'automobile a-t-il été imprudent ? Y a-t-il commis le vol qualifié ? Les enfants se partagent-ils la succession en parts égales ? Ce sont-là les questions que nos tribunaux étaient fréquemment appelés à résoudre avant l'adoption de la *Charte*. Aujourd'hui, évidemment, qualifier ce genre de litige de bipolaire serait une simplification excessive, tout comme ce le serait de le comparer à une lutte à la corde, où une partie gagne ce que l'autre perd. Toutefois, je crois que nous devons nous résigner à ces simplifications excessives aux fins du développement qui suit.

La *Charte* peut soulever des questions très diverses. Par exemple, l'État enfreint-il le droit à l'égalité devant la loi lorsqu'il accorde aux parents naturels un avantage qu'il refuse aux parents adoptifs ? Le gouvernement enfreint-il le droit à la vie, à la liberté ou à la sécurité de la personne s'il autorise les essais d'armes au dessus du territoire canadien et, dans l'affirmative, est-ce justifié dans une société libre et démocratique ? Ces questions ont été qualifiées de polycentriques parce que le litige présente plusieurs facettes et que ses conséquences étendues sur la société vont bien au-delà des parties immédiates à l'affaire. Il m'arrive de penser que ces litiges ressemblent à une toile d'araignée, et non pas aux cordes utilisées dans une lutte à la corde. Si on tire sur un fil de la toile, la structure entière bouge, mais pas nécessairement dans la même direction. Les ramifications d'une décision sont étendues et parfois difficilement prévisibles. Ce sont ces litiges qui ont amené de nombreux commentateurs à dire que, sous le régime de la *Charte*, les tribunaux doivent prendre des décisions de principe ou d'ordre politique. Je ne souscris pas entièrement à cette proposition car, dans le cadre de la *Charte*, ces questions ont revêtu un caractère judiciaire. Il est cependant juste de dire que ces litiges soulèvent une forme complexe de questions importantes de politique sociale qu'il incombe maintenant aux juges de trancher.

Ces nouvelles questions nous ont également conviés à élaborer de nouvelles procédures de règlement des litiges. Notre régime contradictoire s'est doté de règles précises sur la façon dont les faits devaient être établis devant les cours de justice. La plupart de ces règles devaient s'appliquer aux litiges que j'ai qualifiés de bipolaires, qui mettent en cause les parties immédiates et naissent d'une situation particulière. Vous vous en doutez certainement, les règles qui conviennent pour déterminer si X a commis un vol qualifié peuvent ne pas être idéales pour déterminer si les essais d'armes nucléaires sur l'espace canadien restreignent la sécurité de la personne.

J'ai déjà mentionné qu'aujourd'hui les tribunaux reçoivent couramment une abondante preuve que l'on peut appeler preuve de faits sociaux. Cette forme de preuve vise fréquemment à déterminer l'impact d'une disposition législative sur la société et ce que pourrait être l'impact des différentes façons de résoudre le problème social. Ce genre de preuve est semblable à celle que l'on soumet lors des travaux d'un comité parlementaire qui étudie un projet de loi. En particulier lorsqu'il s'agit de déterminer si certaines dispositions législatives sont justifiées dans une société libre et démocratique, le débat devant les tribunaux ressemble parfois aux travaux d'un comité de la Chambre, en ce que les avantages et les désavantages de la disposition et ses solutions de remplacement doivent être soupesés à la lumière de l'information disponible quant aux besoins de la société et à la nature du problème en cause.

Après douze ans de litiges fondés sur la *Charte*, on nous donne maintenant fréquemment un vaste éventail de preuve de faits sociaux. Mais je ne suis pas du tout convaincu que nous avons conçu les meilleures procédures permettant aux tribunaux d'utiliser efficacement ce genre de documents.

Pour élaborer des façons de traiter efficacement ce genre de documents, les tribunaux ont encore beaucoup de chemin à parcourir. À la suite de l'adoption de la *Charte*, nous, les juges, nous sommes fréquemment plaints que les parties ne présentaient pas aux tribunaux une preuve appropriée, c'est-à-dire une preuve leur permettant d'être suffisamment bien informés pour résoudre les questions d'une façon adéquate. Après douze ans de litiges fondés sur la *Charte*, on nous donne maintenant fréquemment un vaste éventail de preuve de faits sociaux. Mais je ne suis pas du tout convaincu que nous avons conçu les meilleures procédures permettant aux tribunaux d'utiliser efficacement ce genre de documents. Par exemple, il se peut (et ici, je le précise, je ne fais que réfléchir à voix haute) que, dans certains domaines, nous devions nous distancer d'un processus strictement contradictoire pour permettre aux tribunaux eux-mêmes de recourir à l'expertise nécessaire et peut-être de mener des enquêtes sur ordonnance judiciaire. Certaines critiques ont fait valoir que les tribunaux ont à l'occasion mal utilisé la preuve de faits sociaux qui leur était soumise, ou qu'ils n'ont pas su apprécier à sa juste valeur l'importance de pareille preuve. Pour autant que ces critiques soient fondées, elles soulignent certainement combien il est important de présenter l'expertise adéquate au tribunal et de la produire d'une manière qui lui permet de l'utiliser pour rendre

des décisions juridiques sages.

Notre régime contradictoire traditionnel souffre peut-être également en d'autres points d'une extension excessive dans certaines catégories de litiges fondés sur la *Charte*. Ainsi, il arrive qu'on demande au tribunal de déclarer une disposition législative inopérante parce qu'elle est incompatible avec la *Charte*. La disposition législative est alors elle-même mise en procès pour violation de la *Charte*; l'argument est que le législateur a violé la *Charte* en adoptant la disposition. Notre régime contradictoire traditionnel peut dans ce cas poser de nombreux problèmes. Très fréquemment en fait, deux litiges se déroulent simultanément. Les parties immédiates s'opposent dans un litige bipolaire mais, à l'intérieur de ce litige, se pose également une question relative à la *Charte*, une question polycentrique. L'un peut faire obstacle à l'autre. Par exemple, l'inculpé qui se défend contre une accusation peut devoir faire face non seulement à un représentant du ministère public, mais également aux représentants de tous les procureurs généraux du Canada, de même qu'à d'autres intervenants. Lorsque, par exemple, une disposition du droit criminel est contestée sur le fondement de la *Charte*, des questions d'ordre général peuvent commander le droit à la participation des procureurs généraux et d'autres intervenants. Mais cette participation élargie peut causer du tort à l'inculpé, dans un sens, en ce qu'elle s'immisce dans la résolution de son cas.

Les litiges polycentriques soulèvent de nombreuses autres difficultés, en particulier lorsque la cour est appelée à déclarer une disposition législative inopérante. Qui devrait être habilité à soumettre le litige à la cour ? La procédure contradictoire traditionnelle permettait uniquement à ceux qui étaient personnellement et directement touchés de soumettre l'affaire. Mais tous les membres de la collectivité ne sont-ils pas touchés par une disposition législative contraire à la *Charte* ? Tous les membres de la collectivité devraient-ils donc être habilités à soumettre la question aux tribunaux ? Qui doit défendre la disposition contestée? Le procureur général est l'avocat du législateur, et on pourrait s'attendre à ce qu'il se porte à sa défense. Mais il a également pour tâche de soutenir la *Charte*. Quelle obligation devrait prévaloir et dans quelles circonstances ? Qu'advient-il si personne ne se porte à la défense de la disposition contestée ou qu'une décision rendue par un tribunal de première instance n'est l'objet d'aucun appel ? Les tribunaux qui œuvrent dans le cadre d'un processus contradictoire font office d'arbitres, soupèsent les arguments opposés. Si personne ne fait valoir d'argument en faveur d'une disposition législative, le tribunal devrait-il l'annuler, ou serait-ce manquer de respect envers les représentants élus ?

Dans ces domaines, les principes traditionnels de la procédure contradictoire ne peuvent être appliqués que difficilement. Les tribunaux tentent encore d'élaborer des méthodes plus satisfaisantes, mais il reste beaucoup à faire.

J'aimerais ajouter que je continue à inviter les spécialistes en droit à nous aider à résoudre ces questions très pratiques aux dimensions théoriques épineuses.

La *Charte*, donc, nous a forcés à considérer sous un angle différent la fonction de juge et, en fait, les processus par lesquels les litiges sont entendus par la Cour. Je mentionnerai maintenant brièvement quelques raisons pour lesquelles la *Charte* requiert une réévaluation des relations entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

Notre longue tradition de contrôle judiciaire constitutionnel nous a appris que les tribunaux jugent la légalité et non la sagesse d'une disposition législative. Nous adhérons toujours à ce principe, sauf qu'en raison de l'analyse requise sous le régime de la *Charte*, il est souvent beaucoup plus difficile de déterminer l'endroit où la «sagesse» s'arrête et où la «légalité» commence. Le problème est bien illustré dans certaines des questions auxquelles il faut répondre pour déterminer les réparations que le tribunal peut et devrait imposer en réponse à une violation de la *Charte*.

Notre longue tradition de contrôle judiciaire constitutionnel nous a appris que les tribunaux jugent la légalité et non la sagesse d'une disposition législative. Nous adhérons toujours à ce principe, sauf qu'en raison de l'analyse requise sous le régime de la *Charte*, il est souvent beaucoup plus difficile de déterminer l'endroit où la «sagesse» s'arrête et où la «légalité» commence.

Voyons d'abord sommairement le contexte dans lequel s'inscrivent les dispositions réparatrices prévues dans la Constitution. Deux dispositions sont particulièrement pertinentes et importantes. J'ai déjà mentionné en passant l'article 52 de la *Loi constitutionnelle*, qui prévoit que la Constitution (dont la *Charte* fait partie) rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit. On demande donc fréquemment réparation sous forme de déclaration d'invalidité en vertu de l'article 52 dans les affaires fondées sur la *Charte*. La seconde disposition pertinente est unique à la *Charte* (et ne s'applique pas généralement à l'ensemble de la Constitution). Il s'agit de l'article 24(1), dont voici le libellé:

> 24.(1) Toute personne, victime de violation ou de négation des droits ou libertés qui lui sont garantis par la présente charte, peut s'adresser à un tribunal compétent pour obtenir la réparation que le tribunal estime convenable et juste eu égard aux circonstances.

Comme vous pouvez le constater, le paragraphe 24(1) confère aux tribunaux un vaste mandat en matière de réparation. La disposition ne donne pour ainsi dire aucune directive quant à la façon de l'appliquer, si ce n'est l'interdiction inutile et, on l'espère, superflue, d'accorder des réparations qui ne sont ni convenables, ni justes !

Si je ne peux espérer parler aujourd'hui de toute la jurisprudence qui se développe sur ces dispositions, je souhaite malgré tout exposer brièvement certaines des méthodes adoptées sous le régime des articles 52 et 24. Cela, je l'espère, viendra renforcer la proposition selon laquelle le contrôle judiciaire constitutionnel fondé sur la *Charte*

souligne le contraste frappant entre les rôles et responsabilités respectifs des pouvoirs judiciaire et législatif.

D'abord et avant tout, considérons la question de la réparation provisoire en attendant une décision définitive sur la constitutionnalité d'une disposition législative. Lorsqu'une déclaration d'invalidité est demandée, on peut s'interroger sur la situation de la disposition jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue sur sa constitutionnalité, et la Cour peut être invitée à suspendre l'effet d'une disposition contestée jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue. La Cour est en fait appelée à annuler temporairement une disposition adoptée par le législateur avant de se prononcer sur sa validité constitutionnelle.

Notre Cour a, dans le passé, adopté la voie suivante: avant de rendre une décision définitive sur la constitutionnalité, nous avons affirmé que nous pouvions suspendre l'effet d'une décision rendue par un tribunal d'instance inférieure jusqu'à ce que nous nous prononcions sur le fond, peu importe que l'ordonnance ait pour conséquence de suspendre l'effet de la disposition contestée ou simplement de permettre qu'elle ne soit pas respectée : voir *RJR MacDonald Inc. c. Canada (Procureur général)*, [1994] 1 R.C.S. 311. Le recours à ce pouvoir de suspendre fait appel à un équilibre délicat, dont la nature est résumée de la façon suivante dans notre décision récente dans *RJR MacDonald* :

> D'une part, les tribunaux doivent être prudents et attentifs quand on leur demande de prendre des décisions qui privent de son effet une loi adoptée par des représentants élus.
> D'autre part, la *Charte* impose aux tribunaux la responsabilité de sauvegarder les droits fondamentaux. Si les tribunaux exigeaient strictement que toutes les lois soient observées à la lettre jusqu'à ce qu'elles soient déclarées inopérantes pour motif d'inconstitutionnalité, ils se trouveraient dans certains cas à fermer les yeux sur les violations les plus flagrantes des droits garantis par la *Charte*. (p. 333)

Une autre question connexe consiste à se demander comment le tribunal peut éviter la création d'un vide législatif après une déclaration d'invalidité.

En général, la règle est que le jugement s'applique dès qu'il est rendu, mais dans certaines circonstances, cette règle peut engendrer des difficultés pratiques et même mettre le public en danger. Nous avons donc élaboré un mécanisme visant à suspendre l'effet d'une déclaration d'invalidité ou d'autres ordonnances. Les ordonnances de suspension servent deux objectifs principaux. Elles visent d'abord à permettre au législateur d'agir s'il souhaite remplacer les dispositions législatives qui ont été radiées. Elles donnent en outre le temps de respecter les directives constitutionnelles établies dans le jugement. À mon avis, ces réparations illustrent comment la *Charte* ouvre une forme de dialogue entre le législateur et la Cour, et laissent le temps au législateur, quand les circonstances s'y prêtent, d'exercer ses fonctions législatives en tenant compte des directives constitutionnelles énoncées par la Cour.

Par exemple, dans le *Renvoi : Droits linguistiques au Manitoba*, [1985] 1 R.C.S. 721, La Cour a conclu que toutes les lois adoptées dans une seule langue par la législature du Manitoba étaient et avaient toujours été invalides et inopérantes. Toutefois, la Cour a ensuite ordonné que les lois du Manitoba, qui auraient été valides n'eût été ce vice constitutionnel, soient réputées temporairement valides jusqu'à l'expiration de la période minimale requise pour la traduction et nouvelle adoption des lois. Après une audition sur la question, la Cour a fixé la période requise: [1985] 2 R.C.S. 347, et elle a maintenu sa compétence pour se prononcer sur la mise en application de ses ordonnances: voir par exemple [1990] 3 R.C.S. 1417.

Permettez-moi enfin de vous donner un dernier et peut-être le meilleur exemple des nouvelles relations qui existent entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif du fait de la *Charte*.

Lorsqu'une disposition législative est jugée contrevenir à l'égalité devant la loi parce qu'elle confère injustement un avantage à certains et le refuse à d'autres, se pose un dilemme complexe quant à la réparation. Si la disposition législative est simplement déclarée inopérante, l'avantage conféré par la disposition sera retiré à ceux qui en bénéficiaient sans que soit améliorée la situation du groupe qui en était inconstitutionnellement exclu. Il s'agit donc de savoir si la Cour peut étendre la portée de la disposition par interprétation large et la rendre ainsi constitutionnelle tout en évitant de retirer l'avantage qui serait perdu si la disposition était simplement déclarée inconstitutionnelle. Pour la Cour, le dilemme est clair. L'interprétation large est une forme de législation par les juges. Dans certains cas, le défaut d'y avoir recours nie toute réparation efficace pour violation de la *Charte*. La Cour devrait-elle devenir un législateur et utiliser l'interprétation large ?

Nous avons répondu à cette question par l'affirmative, tout en insistant pour que l'interprétation large soit utilisée avec une extrême prudence et qu'elle ne le soit pas dans les cas où les répercussions de nature financière sont si importantes que la réparation, en fait, modifie la nature du régime législatif: voir *Schachter c. Canada*, [1992] 2 R.C.S. 679.

Chacun de ces problèmes en matière de réparation pose la question fondamentale du rôle de la Cour dans l'application des droits constitutionnels. Si notre tradition consiste à établir une distinction entre la sagesse de la disposition législative et sa légalité, la ligne qui démarque les questions purement juridiques des questions de principe est parfois confuse. La réparation doit avoir pour objectif de donner plein effet aux droits garantis, mais pas au prix de laisser les tribunaux assumer une responsabilité essentiellement législative.

Ce sont-là mes réflexions sur la fonction de juge sous le régime de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La constitutionnalisation des droits et libertés de la personne modifie profondément le rôle du juge, les compétences requises des juges, les méthodes à utiliser et les relations entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. Je me réjouis de cette occasion pour vous parler de cette expérience et je m'attends à une discussion sur ces questions importantes. ✎

**Conférence donnée à Ottawa par le Juge en chef de la Cour suprême du Canada dans le cadre du dîner Cité libre du 16 novembre 1994.*

Économie et société

De quoi s'agit-il ? D'économie ou de sécurité sociale ?

STEPHEN SCHECTER

Des *jobs* ! Des *jobs* ! Des *jobs* ! Voilà ce que nous a promis le Premier ministre Chrétien avant son élection, et voilà ce que nous fait miroiter son ministre du Développement des ressources humaines en échange de l'abandon du filet de sécurité sociale traditionnel. Pas étonnant que la réaction en fut une de colère. Il suffit, cher lecteur et chère lectrice, de lire les propositions contenues dans le document de travail lancé par monsieur Axworthy. Malgré leur emballage quelque peu verbeux, ces propositions reviennent à des choses assez simples. Assez brutales aussi. Et, pire que tout, assez bornées.

Dès le départ, ce document nous fournit des chiffres indiquant que la sécurité sociale actuelle ne parvient plus à assurer à tous les citoyens du Canada les moyens nécessaires pour vivre décemment. La pauvreté au Canada est trop élevée par rapport à celle des autres pays de l'OCDE. Trop d'enfants vont à l'école le ventre vide. Trop de femmes sont des chefs de familles monoparentales qui travaillent dans le secteur précaire. Et voilà que l'économie est en train de produire du chômage structurel. On peut même dire que nous nous dirigeons vers une stratification sociale où les grandes lignes de clivage seront d'abord entre ceux et celles qui occupent des postes de type administratif et professionnel exigeant des diplômes post-secondaires et les autres, ceux et celles qui ont des emplois routiniers, peu rémunérés, regroupés pour la plupart dans le secteur tertiaire. Bref, il y aura d'un côté ceux et celles qui ont des *positions* et une perspective d'emplois, de l'autre les exclus, ceux qui vivent à la marge, entrant et sortant de la force de travail. Tout cela est la conséquence de la richesse produite par le dynamisme de l'économie moderne, ce que le bon vieux Marx nous a déjà décrit comme étant la logique du capitalisme.

Il n'y a pourtant rien dans les propositions du ministre Axworthy qui tienne compte de cette analyse. On y traite amplement, toutefois, des abus du système de sécurité sociale, de ses injustices possibles, et de la nécessité d'aider des gens à devenir autonomes en leur donnant les moyens qui faciliteraient leur réintégration au marché de travail. Car on affirme que la plupart des chômeurs sont désireux et capables de travailler. Même les handicapés veulent et doivent travailler. C'est pourquoi le ministre du Développement des ressources humaines propose de réduire les prestations d'assurance-chômage pour les chômeurs récidivistes et de réaffecter les fonds ainsi libérés à des programmes d'orientation, de consultation et de formation destinés à améliorer les chances de ces chômeurs et chômeuses de se trouver des emplois.

En d'autres termes, tout en reconnaissant que le problème du chômage est enraciné dans le fonctionnement global de l'économie sur laquelle les gens n'ont aucun contrôle, le ministre Axworhy propose des programmes qui mettent l'accent sur la responsabilité individuelle de trouver du travail. Comme si les fonds réaffectés dans les programmes d'orientation allaient changer quelque chose à la logique selon laquelle le secteur qui croît le plus rapidement en termes d'emplois est celui de l'hôtellerie, de la restauration, etc. A-t-on besoin de voir un conseiller pour trouver un emploi chez *McDonald's* ? Et ce ne sont pas les petits programmes individualisés, entreprise par entreprise, qui feront la différence dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, intelligente, cultivée, capable de changer d'emplois plusieurs fois dans une vie. C'est plutôt par l'éducation et la formation que nous offrons dans nos écoles, de la maternelle jusqu'à l'université, en passant par les écoles et les programmes de formation professionnelle, que nous pourrons améliorer la situation actuelle

Dès le départ, ce document nous fournit des chiffres indiquant que la sécurité sociale actuelle ne parvient plus à assurer à tous les citoyens du Canada les moyens nécessaires pour vivre décemment.

Là aussi cependant, on nous sert le même refrain. Le gouvernement, soumis aux contraintes budgétaires, envisage de limiter et, à la longue, d'abolir les transferts d'argent aux provinces en matière d'enseignement supérieur. Pourquoi pas alors, suggère le rapport, utiliser entre-temps le peu d'argent qui nous reste pour établir un nouveau système de prêts étudiants qui permettrait à plus d'étudiants d'aller à l'université ? Ceci aurait l'avantage de prévenir un chômage ultérieur, avec tous les coûts néfastes qu'il entraîne pour l'individu et la société. Beau raisonnement, à quelques réserves près. D'abord, le chômage, comme le reconnaît le ministre lui-même, n'est pas en premier lieu la conséquence de lacunes individuelles. Ensuite, et nonobstant tous les discours qui prétendent le contraire, à l'heure actuelle ce n'est pas le manque d'argent qui empêche les jeunes d'aller à l'université. Or, paradoxalement, les réformes proposées par le ministre risquent d'avoir cet effet, car elles décourageront d'y rester ceux et celles qui sont déjà à l'université parce qu'ils craindront le spectre d'une dette accumulée que ce système de prêts entraînera. Les étudiants ont d'ailleurs clairement exprimé leur vive opposition à cette recommandation, eux qui ont déjà du mal à comprendre pourquoi ils se trouvent sur les bancs de l'université.

Du point de vue des universités, les réformes proposées sont encore plus désastreuses. En don-

nant de l'argent non pas aux instances publiques, mais aux individus eux-mêmes, le gouvernement transformera encore davantage les universités en usines de production menées par la logique de la gestion, du productivisme et de la concurrence. Logique si bien illustrée par les avatars de l'entreprise privée. Mis à part le caractère hautement tendancieux de ce discours gouvernemental, même à titre de description du fonctionnement économique, reconnaissons qu'une telle réforme accentuerait les forces à l'œuvre dans l'université contemporaine. Forces selon lesquelles les professeurs sont des employés, les étudiants des clients, les recteurs des gérants. Le rapport pédagogique devient un rapport entre consommateurs et fournisseurs de services. Ce qui bousille complètement la fonction intellectuelle d'une institution de haut savoir. On imagine déjà l'avis d'un futur ministre de l'éducation aux jeunes générations: magasinez, et ainsi vous obligerez les universités à vous fournir des services de qualité!

Qui plus est, en individualisant le financement des universités, le gouvernement encouragerait la course aux nouveaux programmes, aux certificats courts, à la diplômation effrénée, peu importe la qualité des travaux, tout en sanctionnant toutes les autres stratégies de gestion qui sont en train de miner la vocation intellectuelle des universités. Et je ne parle pas de la transformation des professeurs en chercheurs dont l'excellence est mesurée non pas à l'aune de la qualité de leur pensée, de leur contribution à l'avancement de la civilisation par de longues années de réflexion, d'étude, d'exploration de questions de fond, tant dans les sciences que dans les lettres et les sciences humaines, mais bien à celle de leur capacité à concevoir des solutions techniques aux problèmes définis par les souscripteurs de subventions de recherche avec lesquels ils sont censés établir un partenariat. Le professeur comme entrepreneur: quel bel avenir! Pas surprenant que le gouvernement Klein en Alberta veuille abolir la permanence. L'intellectuel n'est qu'un travailleur, qui doit subir les lois du marché comme tout le monde. Entre le discours du gouvernement Klein et celui du gouvernement Chrétien, le pas n'est pas grand à franchir. La logique de la privatisation y règne dans les deux cas.

Il n'y a que le langage utilisé pour faire avaler la pilule qui diffère d'un cas à l'autre. Ce sont dans les bas-fonds, cher lecteur et chère lectrice, que gît la transformation de notre société, pour laquelle l'économie sert d'alibi tout en fournissant le discours.

L'État-providence signifiait que collectivement nous assumons une solidarité de tous envers tous afin de veiller à ce que la société ne devienne pas la guerre, économique ou autre, de tous contre tous. Aujourd'hui, sous le couvert de l'idéologie de la gestion technique et efficace, nous sommes en train d'accepter non seulement qu'il n'y a plus de contrat social mais encore que nous ne devons pas en avoir un. La vie c'est la lutte de tous contre tous, pour les emplois, pour les droits, pour l'amour, et pour quoi d'autre encore! C'est ça le vrai sens de la privatisation au delà de ses visées économiques. C'est tout un projet de société, qui enlèverait à nos institutions publiques l'autorité et la capacité de fonctionner conformément aux finalités qui leur sont propres. Fini le gouvernement dont la responsabilité première est d'assurer la sécurité physique et morale de ses citoyens. Finie l'université dont la tâche est de conserver l'héritage culturel d'une société en l'innovant et en le transmettant aux générations futures par la formation d'individus érudits, porteurs d'une capacité intellectuelle de jugement synthétique qui est tellement nécessaire au fonctionnement de la démocratie. Finie même l'entreprise qui produit, par le travail humain, les biens nécessaires à la satisfaction des besoins des citoyens. À sa place on instaure une économie robotisée et publicitaire, qui produit du chômage à côté de la richesse. Et à côté de tant de richesses, des êtres humains qui sont si pauvres intellectuellement qu'ils ne savent pas comment l'organiser et l'utiliser intelligemment. Combien de lumières munies de doctorats a-t-il fallu pour produire le rapport Axworthy?

Il n'y a rien pourtant dans les propositions du ministre Axworthy qui tienne compte de cette analyse. On y traite amplement toutefois des abus du système de sécurité sociale, de ses injustices possibles, et de la nécessité d'aider des gens à devenir autonomes en leur donnant les moyens qui faciliteraient leur réintégration au marché de travail.

Il y a évidemment un message qui ressort de ce rapport. Les contraintes budgétaires pèsent sur le gouvernement. Soit. Mais ce n'est pas la faute des programmes sociaux. Là aussi, nos gestionnaires ont leur part de responsabilité, ceux qui se trouvent à la Banque du Canada, au ministère des Finances, dans les département d'économie au sein des universités, sans oublier les instituts privés de recherche. Mais à bien lire le document, on ne peut guère éviter d'avoir l'impression que ce n'est qu'un exercice destiné à couper dans les dépenses du gouvernement, sans réflexion aucune pour les retombées néfastes de ces coupures sur la société. Comme si les faits budgétaires suffisaient à eux seuls pour nous dicter comment agir politiquement et socialement et ainsi dispenser nos élites de la tâche de réfléchir avec un peu plus de profondeur.

À la fin du document, cependant, on évoque l'idée d'un revenu minimum garanti. C'est une idée à approfondir, me semble-t-il, ne serait-ce que parce qu'elle met l'accent sur le caractère social de la richesse produite et la responsabilité sociale qui en découle. Le défi économique aujourd'hui ce n'est pas tant de créer des emplois que de distribuer la richesse produite par une économie qui ne dépend plus du travail humain. La plupart des biens et des services nécessaires à notre existence sont produits par un pourcentage infime de la force ouvrière. D'où précisément nos problèmes de chômage structurel. Et si on ne tient pas compte de cet état de choses autrement que dans les termes du discours économique traditionnel, on produira une société qui finira par une guerre civile. Tout le discours sur la globalisation

de l'économie, l'importance de faire comme les autres pour ne pas nous retrouver laissés-pour-compte, ce n'est que le ronronnement de nos élites qui ne peuvent pas voir plus loin que leur nez. C'est pour cela que tous les gouvernements, et le nôtre en particulier, se sont précipités pour reconnaître le démembrement de la Yougoslavie et qu'ils sont aujourd'hui dans l'embarras de leur impuissance, au beau milieu de l'horreur généralisée de l'humanité.

S'il est vrai que l'économie produit de la richesse sans emplois, et que cette richesse est le produit du savoir fondamental et appliqué, qui lui-même est une richesse sociale, alors le problème qui nous confronte comme société est: comment s'assurer que des gens continuent d'innover tout en s'assurant que tout le monde ait de quoi vivre décemment? Question éminemment politique, exigeant de la sagesse politique. Un revenu minimum garanti répond à cela. Par cette mesure, on reconnaît que la redistribution est devenue une responsabilité politique encore plus importante qu'elle ne l'était au moment de la fondation de l'État-providence. Le revenu minimum garanti permet également de couper le lien entre la redistribution de la richesse et la création d'emplois. Le marché et ses règles peuvent très bien s'en occuper. Après tout, le scandale de notre société ce n'est pas que certains gagnent plus que d'autres, mais que dans une société où l'on s'enthousiasme pour le «baseball virtuel», des enfants vont à l'école sans manger.

Au reste, la rupture du lien entre les programmes sociaux et les impératifs de l'économie comporte d'autres avantages. La planification de nos universités, par exemple, risquerait de s'effectuer sur des bases tout autres que celles imposées par des considérations fonctionnelles eu égard à leur contribution économique. On pourrait même encourager les leaders de ces institutions à réfléchir sur leur mission. Une réflexion vite escamotée aujourd'hui par la réponse presque automatique et auto-évidente de la concurrence internationale et de la quête de l'excellence, alors que l'excellence est mesurée en termes purement productivistes. Peut-être arrivera-t-on à former des citoyens dont la culture générale les aura préparés à trouver des réponses aux dilemmes qui les confrontent et ce, dans des termes moins calculateurs et stratégiques que ceux évoqués par leurs homologues d'aujourd'hui. Peut-être aussi les documents de leur gouvernement suggéreront-ils des mesures à la hauteur de ses vœux pieux, à l'aune de la réalité et non pas de son discours. ✎

Économie et société

La théorie pure des taux d'intérêt ou la perpétuelle victoire du capitalisme rentier

LOUIS-PHILIPPE ROCHON

«Nous étudions l'économie non pas pour obtenir de vieilles réponses à des questions économiques, mais pour apprendre comment ne pas être les dupes des économistes.» —Joan Robinson

On a souvent tendance à croire, à force de se le faire répéter *ad vitam æternam*, que le taux d'intérêt de la Banque du Canada est fixé par un ensemble complexe de forces opérant sur le marché monétaire. Or rien n'est plus faux. Mais, selon la convention, on analyse la monnaie comme si c'était simplement un bien parmi d'autres, sur le cours duquel les forces de l'offre et de la demande interagissent indépendamment pour déterminer son prix, soit le taux d'intérêt. Cette interprétation me laisse toutefois perplexe, pour de nombreuses raisons. D'abord, il faudrait définir ce qu'est un marché monétaire, à l'instar par exemple du marché des voitures usagées. Deuxièmement—et cette question est étroitement liée à la première—il faudrait se demander si la monnaie est un bien comme les autres. Cette dernière question nous force à réfléchir sur la nature même de la monnaie dans une économie capitaliste de production, sur ses rôles et ses fonctions, et sur le processus de sa création et de sa circulation.

La monnaie est une institution humaine créée pour répondre aux besoins de l'activité économique issue de la propriété privée: la monnaie existe pour que l'on fasse des profits. En ce sens, la monnaie remplit des fonctions que les autres biens ne peuvent exercer. Le taux d'intérêt n'est point son prix, mais une prime représentant le coût du financement industriel. Il est d'abord et avant tout une variable redistributrice de la richesse.

À partir de ces réflexions, il est possible—bien que de façon embryonnaire seulement—d'énoncer une théorie de la détermination des taux d'intérêt sans avoir recours à la banalité et à la simplicité de l'analyse offre/demande. Là-dessus, les corridors de nos banques sont remplis d'économistes simples d'esprit qui préfèrent la sécurité de leur manuel à la réflexion intellectuelle.

À la base de ma réflexion se trouve d'abord une vision sociale et politique. Toute analyse économique doit être mise dans son contexte institutionnel approprié. Loin de croire en la suprématie de l'individu qui domine l'orthodoxie économique, je vois plutôt la société comme une interaction constante entre divers groupes d'intérêts dont les objectifs ne sont pas nécessairement complémentaires ou même conformes à la réalité. D'un premier coup d'œil, on peut identifier au

sein de la société une certaine hiérarchie, une certaine classification. D'une part il y a les travailleurs et d'autre part le capital qui, lui—et cela est très important—se scinde en deux groupes bien distincts: le capital industriel (communément appelé «les capitalistes») et le capital financier (les rentiers, que l'on peut associer aux banques commerciales). Dans une telle économie, les travailleurs fournissent la main d'œuvre, les capitalistes la production, et les rentiers les sommes nécessaires (contre paiement d'intérêt) qu'ils versent aux entreprises pour financer leur production. Ces rentiers jouent un rôle important: ils contrôlent l'accès au financement permettant ainsi la production et la croissance—bien qu'à un prix qu'ils déterminent eux-mêmes. Enfin, leurs revenus ce sont les rentes ou les profits qu'ils réalisent en répondant aux besoins du système capitaliste. Chaque groupe tente donc, à sa façon, de soutirer du système plus qu'il ne lui en donne. C'est en fait la nature classique de la concurrence : l'un contre l'autre à la recherche du profit. Cette perspective darwinienne est peut-être l'aspect le plus décevant du capitalisme. L'approche social-démocrate est davantage basée sur un partage équitable des richesses et sur l'idée selon laquelle la croissance économique et le profit des entreprises augmentent en tandem avec le salaire des travailleurs. Les travailleurs songent à obtenir un salaire réel toujours croissant, les capitalistes des profits plus élevés, et les rentiers des rentes à la hausse. Toutefois, ces groupes d'intérêts sont souvent en conflit, et l'équilibre n'est pas toujours possible. La cause première de notre malaise économique actuel c'est ce retour en force du capitalisme rentier.

Cette vision de l'économie n'est pas de mon cru. Elle remonte à David Ricardo, Karl Marx et même à Adam Smith, bien qu'elle ait été abandonnée par la suite lors de la montée du libéralisme classique. Bien entendu, il peut y avoir des chevauchements entre les différents groupes. Par exemple, on pourrait toujours subdiviser le «pouvoir travailleur» en deux groupes distincts: d'une part la classe ouvrière, et d'autre part la classe managériale (encore faudrait-il préciser qui appartient à ce dernier groupe) dont le revenu pourrait dépendre autant de rentes que de travail. Pour les besoins de notre réflexion, toutefois, imaginons que les travailleurs fassent front commun pour augmenter leurs salaires réels, en dépit du fait que cette vision sociale ne soit pas très à la mode. En économie—comme dans d'autres branches des sciences dites sociales—c'est l'individu qui domine: les rapports entre individus déterminent les prix et les salaires, et leur rationalité garantit l'équilibre parfait que fait régner la main invisible du marché. Malheureusement, cette «individualisation» de la société sous-estime la dynamique importante des institutions, fruits des rassemblements populaires et de l'inévitable malfaisance de la concurrence et du capitalisme.

Si la société est perçue du point de vue de la dynamique des groupes d'intérêts et non de celle des individus, il devient évident que les politiques économiques adoptées par les gouvernements sont influencées par ces divers groupes et les affecteront de différentes façons. Les individus agissant seuls, peuvent difficilement influencer le gouvernement mais collectivement, ils deviennent puissants. Par exemple, il est évident que certains groupes d'intérêts profiteront des politiques d'austérité du gouvernement alors que d'autres en souffriront. C'est ainsi que la politique monétaire actuelle —c'est-à-dire la politique des taux d'intérêt élevés—profite à certains groupes d'intérêts. Les bénéficiaires réussissent à convaincre les dirigeants de la banque centrale du bien-fondé de leurs politiques… et le système se perpétue.

La cause première de notre malaise économique actuel c'est ce retour en force du capitalisme rentier.

Mais qu'est-ce que l'austérité ? C'est d'abord une parmi une panoplie de politiques économiques possibles. Ce qui la distingue, c'est qu'elle nourrit une idéologie tout en apportant des gains monétaires à la classe dirigeante et en infligeant aux autres, les «réfractaires», toute une série de calamités.

Cette discussion suppose donc que taux d'intérêt et pouvoir social sont reliés. Elle suppose aussi que les taux d'intérêt sont déterminés non par les forces du marché, mais par un rapport de force. Le taux d'intérêt de base est déterminé

unilatéralement par la Banque du Canada, bien que celle-ci soit influencée par les aspirations et les besoins de la classe rentière. Voilà la conséquence première du capitalisme rentier. Pour bien comprendre cette idée, regardons l'histoire. La période de prospérité qui a suivi la seconde guerre mondiale a connu des taux d'intérêt réels moyens très bas. Bien que ces taux aient connu des hauts et des bas, ils gravitaient aux alentours de 1,4%. Ce bas niveau avait des conséquences bien précises. Le crédit était fort accessible et les entreprises (les capitalistes productifs) pouvaient emprunter auprès des banques à charte les sommes nécessaires pour entreprendre leur production sans trop se préoccuper des coûts de cet emprunt. Avec cette croissance de l'investissement et de la production, les entreprises embauchaient des travailleurs et l'économie roulaient au plein emploi. Quant aux travailleurs, la hausse de la productivité résultant des investissements leur était transmise sous forme d'augmentations de salaire, ce qui signifiait une hausse de la consommation globale et donc des profits des entreprises. D'ailleurs, la Banque du Canada avait comme objectifs la croissance économique et le plein emploi—et non la création simple d'emplois. Ces objectifs étaient le résultat de l'influence des capitalistes productifs et du mouvement ouvrier. La crise économique de 1929 avait réussi à convaincre les autorités politiques et monétaires de l'urgent besoin de poursuivre l'objectif du plein emploi comme fondement d'une société civilisée.

Mais cette prospérité est à la base de la révolution rentière qui suivit. Car si les taux d'intérêt soulignaient le fait que les rentiers recevaient des rentes faibles, la prospérité leur a permis d'accumuler des épargnes importantes. Or, si autrefois les rentiers détenaient un pouvoir faible dans cette hiérarchie sociale, cette structure du pouvoir ne pouvait durer et la crise du pétrole de 1973 allait brusquement perturber l'ordre établi et mettre fin à la prospérité.

Cette discussion suppose donc que taux d'intérêt et pouvoir social sont reliés. Elle suppose aussi que les taux d'intérêt sont déterminés non par les forces du marché, mais par un rapport de force.

Contrairement aux idées reçues, l'inflation des années 1970 avait peu à voir avec les hausses des salaires. Elle était plutôt le résultat du choc pétrolier. Le pétrole étant un élément important de la production des biens de consommation et d'investissement, les hausses de prix allaient nécessairement accroître les coûts de production des autres biens. L'inflation était généralisée et la panique a pris. Faut dire qu'il s'agissait d'un phénomène nouveau. Il est vrai que la théorie keynésienne—la vulgate—ne disait rien là-dessus. Mais les théoriciens monétaristes quant à eux ont cru reconnaître que le problème l'inflation est causé par une surabondance dans la société menant à une demande globale trop élevée. Il faut réduire la consommation et les investissements. Mais comment? En augmentant les taux d'intérêt. En outre, leurs théories recevaient l'appui des milieux



financiers qui, ayant mijoté longtemps dans la noirceur, y ont vu l'occasion rêvée de reprendre le pouvoir qu'ils avaient perdu avec la croissance de l'après-guerre. Pour les rentiers cela voulait dire qu'ils auraient à la fois le beurre et l'argent du beurre, car avec la hausse des taux d'intérêt ils obtiendraient un revenu plus élevé sur l'argent prêté tandis qu'avec la baisse de l'inflation, la valeur réelle de leur richesse accumulée auparavant augmenterait. Pour ces raisons donc, le monétarisme est devenu la solution idéale de la haute finance qui s'empressa de convaincre les gouvernements de l'urgence de la situation, et de la nécessité de combattre l'inflation par le biais d'une politique monétaire restrictive. Dans leur lutte, les rentiers ont retrouvé dans les banques de puissants alliés, et ensemble, ils ont fait front commun. Comme le chômage de la dépression avait permis aux ouvriers d'imposer leur agenda politique, l'inflation avait fait de même pour les rentiers. Dans les deux cas, les objectifs et politiques «fiscalo-monétaires» sont nés d'une crise. Et tout comme ces crises frappaient un groupe en particulier, la solution devait leur profiter directement.

Les rentiers profitent donc de cette politique d'austérité. Mais pourquoi les taux demeurent-ils toujours si élevés? Serait-ce parce que les financiers réussissent à convaincre les autorités monétaires de les y maintenir? Mais ces taux élevés, nous le savons bien, sont un fardeau énorme pour les entreprises et, par conséquent, pour les travailleurs. Rentiers et capitalistes ont donc des objectifs très différents. Ce qui est un gain pour les premiers, est une perte pour les autres. Il s'agit clairement d'une mauvaise redistribution de la richesse: tandis que les uns s'enrichissent, les autres s'appauvrissent. Et la société entière en souffre. Il n'est donc pas surprenant de constater que, dans sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936) Keynes soulignait déjà que les objectifs des rentiers allaient fondamentalement à l'encontre de ceux de la société en général. C'est pour cette raison d'ailleurs que Keynes prêchait «l'euthanasie des rentiers», et la réduction immédiate des taux d'intérêt à zéro. Bien sûr, il n'est pas évident que cette suggestion soit réalisable. Au Canada par exemple, nonobstant le pouvoir des rentiers, la Banque du Canada maintient les taux d'intérêt à des niveaux élevés pour plusieurs raisons dont le maintien de la valeur du dollar canadien affaibli par, entre autres choses, la menace de l'indépendance.

Comprendre le mouvement des taux d'intérêt, c'est d'abord comprendre comment s'exerce le pouvoir des rentiers sur ces taux ainsi que la dynamique des rapports de force entre rentiers, entreprises et travailleurs.

Serait-ce vraiment une idée farfelue? Pourtant le *New York Times* annonçait cet automne (15 novembre,1994 page B1) que la hausse spectaculaire des taux d'intérêt américains était davantage le résultat des désirs des rentiers que des forces du marché ou des craintes inflationnistes.

Bref, le désir de tout analyser en termes d'offre et de demande ne colle pas à la réalité d'un système comme le nôtre. Il faudrait s'intéresser davantage à l'étude de la nature et du fonctionnement de nos institutions sociales et politiques. Ce n'est qu'au prix de cet effort que nous pourrons vraiment comprendre l'économie. ✎

Environnement

La pollution lumineuse: un fléau négligé

André G. Bordeleau*

Au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de juin 1992, le professeur Allen Hammond du *World Resources Institute* présenta une liste des vingt pires désastres écologiques mondiaux depuis la conférence de Stockholm vingt ans plus tôt—triste bilan pour une planète agonisante.[1] Pourtant, comme bien d'autres, le professeur Hammond passe sous silence un problème de dimensions astronomiques, au sens propre de l'expression: ce fléau écologique, c'est la pollution lumineuse qui gaspille 106 millions $ de nos ressources électriques au Canada,[2] et 1,5 milliards $ aux États-Unis.[3]

L'insécurité humaine est une des causes principales de la pollution lumineuse. Depuis la nuit des temps, l'humanité a toujours eu la phobie de la noirceur—symbole du mystère, du danger, de l'insolite, du maléfique et surtout de l'inconnu. Cette peur explique le besoin de lumière des humains, où qu'ils soient, et leur besoin de la répandre partout où ils vont. Pourtant, le sentiment de sécurité qu'elle procure est largement illusoire. Un mythe veut que plus il y a de lumière, plus la personne sera en sécurité. Cela explique pourquoi dans les édifices, la nuit, chaque plancher est éclairé, pourquoi les espaces ouverts des campus universitaires et les rues de presque toutes les villes nord-américaines sont inondés par une lumière aveuglante. Un rapport du *National Evaluation Program Phase I*, subventionné par le *Laws and Enforcement Assistance Administration* aux États-Unis, le souligne très bien: «Il n'y a aucun lien statistique entre l'éclairage et les crimes mais il y a un sentiment de sécurité si la lumière est augmentée, qu'elle soit bonne ou mauvaise.»[4]

L'ironie c'est qu'en favorisant un sentiment de sécurité non justifié, l'éblouissement causé par cette lumière trop puissante et mal dirigée intensifie le danger même que l'on cherche à conjurer. En effet, cette lumière aveugle et, en cas d'attaque, elle ralentit la réaction. De plus, elle cause de longues ombres bien marquées où les malfaiteurs peuvent facilement se dissimuler. D'ailleurs, plusieurs crimes violents—viols, vols à main armée, meurtres—sont commis en plein jour. En supposant qu'elle l'ait déjà été, la relation «noirceur = crime» n'est certainement plus valable.

Définition

La pollution lumineuse est une invasion de l'environnement par une lumière trop puissante et/ou par une lumière mal orientée. Elle comprend cinq éléments:

- un éblouissement aveuglant qui réduit la visibilité;
- une invasion lumineuse du territoire familial, y compris celui de l'intimité du domicile;
- un encombrement lumineux qui embrouille l'environnement nocturne;
- un gaspillage d'énergie onéreux; et
- un dôme lumineux urbain qui rend invisible le panorama astronomique.[5]

Ampoules de sodium

Le premier élément de la solution au problème de la pollution lumineuse c'est la sélection des ampoules. Si la cible choisie requiert 100 lumens[6] mais est éclairée par une ampoule qui en dégage 400, il y a pollution—mais aussi gaspillage. Il faut donc utiliser une ampoule d'une intensité convenable et s'assurer qu'elle éclaire sa cible—et seulement sa cible. Au dix-neuvième siècle, on utilisait des lampes à gaz pour l'extérieur. Ces lampes furent éventuellement remplacées par des ampoules incandescentes dégageant 21 lumens. Vers les années 1950, une époque d'énergie bon marché et apparemment illimitée, les lampes au mercure de 54 lumens remplacèrent les incandescentes. Vers les années 1970, la répartition entre ampoules incandescentes et ampoules au mercure était d'environ moitié-moitié.[7]

«Il n'y a aucun lien statistique entre l'éclairage et les crimes mais il y a un sentiment de sécurité si la lumière est augmentée, qu'elle soit bonne ou mauvaise.»

Depuis quelque temps, on peut se procurer de nouvelles ampoules très économiques au sodium à haute pression (SHP) qui dégagent 123 lumens de lumière rose; les ampoules au sodium à basse pression (SBP), elles, dégagent 183 lumens de lumière jaune orange.[8] Outre leur intensité plus forte, les ampoules SBP ont d'autres avantages sur les ampoules SHP: la population semble préférer la couleur de leur lumière et elles coûtent deux fois moins cher que les ampoules SHP. Pourtant, la plupart des villes ont adopté les ampoules SHP parce que, plus facilement adaptables aux lampadaires d'ampoules au mercure, elles sont moins dispendieuses à installer. Les ampoules SHP ont aussi l'avantage d'avoir une vie égale ou plus longue que celle des ampoules au mercure. De plus, celles-ci s'affaiblissent avec le temps tout en continuant d'utiliser la même quantité d'énergie: après cinq ans leur rendement est réduit de moitié sans diminution de la consommation d'électricité. Enfin, quand elles doivent être mises aux rebuts, les ampoules au mercure usagées contribuent grandement à la pollution chimique à cause de leurs métaux toxiques.[9]

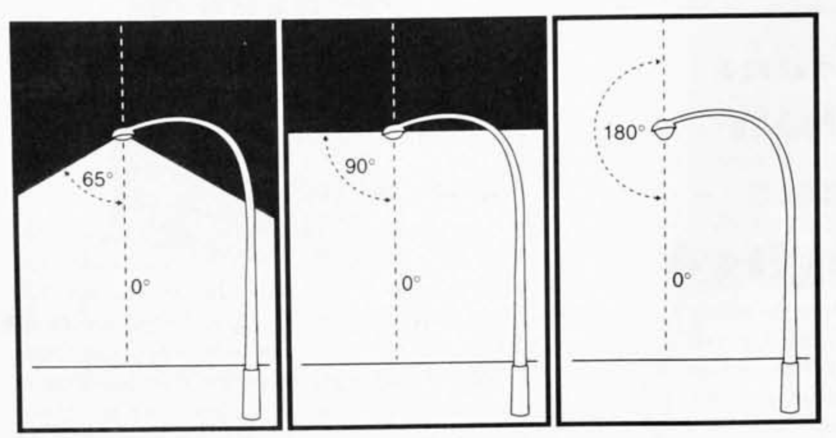


ILLUSTRATION : SOPHIE DESROSIERS, PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL

Souvent, on attache plus d'importance à l'esthétique des lampes qu'à leur fonction d'éclairage, à leur apparence diurne qu'à leur rôle nocturne. C'est le cas des globes qui dissipent tellement de lumière (parfois plus de la moitié) en perte qu'il faut y installer une ampoule plus puissante simplement pour éclairer le sol.[13] Il n'est d'ailleurs pas rare que le socle de ces globes projette une ombre directement sur le sol autour du lampadaire, à l'endroit même que les lampes sont censées éclairer. Il y a plusieurs autres types de lampes externes choisies en raison de considérations esthétiques, telles les lampes de «style victorien» et celles en forme de cône, qui sont parmi les pires pollueurs.

Types de lampes

Le type de lampes et de lampadaires y est pour beaucoup dans la pollution lumineuse. Les fameuses «têtes de cobra», ces lampadaires routiers qui ont connu un essor retentissant dans les années 1950, sont parmi les pires pollueurs. En huit heures, une lampe de 250 watts consommera 2 kilowatts heure, dont 1 kWh en perte. Durant une seule année, cinquante lampadaires identiques gaspillent 18250 kWh ou l'équivalent de 5356 litres de pétrole, soit assez de carburant pour alimenter une automobile pendant cinq ans.[10] Considérons maintenant qu'il y a plus de 500000 «têtes de cobra» au Québec, un nombre semblable en Ontario et au moins dix millions en Amérique du Nord, et nous aurons une bonne idée de la perte d'énergie causée par ces lampadaires que l'on retrouve sur pratiquement toutes les rues et les autoroutes.[11]

Le type de lampes et de lampadaires y est pour beaucoup dans la pollution lumineu. Les fameuses «têtes de cobra», ces lampadaires routiers qui ont connu un essor retentissant dans les années 1950, sont parmi les pires pollueurs.

Les lampadaires routiers ne sont cependant pas les seuls coupables; il y a aussi les projecteurs utilisant des ampoules au mercure de 175 watts. Ces phares d'éclairage de sécurité extérieure, qui méritent bien leur surnom de «floodlights», sont couramment utilisés sur les terrains de stationnement des magasins et autour des résidences privées. Ils gaspillent près de 30% de leur lumière. Ironiquement, la popularité de cette lampe est attribuable en grande partie à son prix modique d'environ 30$. Pourtant, sa consommation d'électricité coûte au moins 70$ par année et reste constante tandis que sa luminosité, elle, ne cesse de fléchir: 8000 lumens la première année mais, après seulement quelques années, 7000 lumens. Tandis qu'une ampoule au mercure utilise 175 watts pour un tel rendement, une ampoule SHP n'en utilise que 100 watts et une ampoule SBP que 55, et les deux donnent une lumière à la fois économique et constante.[12]

Orientation de la lumière

Le problème de l'orientation de la lumière est souvent mal compris. Si une municipalité remplace des ampoules incandescentes de 400 watts par des ampoules SBP de 100 watts de même luminosité, elle pourra réaliser des économies d'électricité importantes, sans toutefois supprimer la pollution lumineuse. En plus d'installer des ampoules plus efficaces, il faudra veiller à les orienter de façon à n'éclairer que la cible visée. Traçons une ligne imaginaire entre l'ampoule d'un lampadaire et le sol directement au-dessous (c'est-à-dire la cible). Un rayonnement lumineux de 65 à 70 degrés de chaque côté de cette ligne est une bonne lumière qui restera concentrée sur la cible; un rayonnement entre 70 et 90 degrés de la ligne imaginaire cause l'éblouissement comme le soleil à l'horizon, et un rayonnement entre 90 et 180 degrés de la ligne illumine le ciel.[14] *(Voir schéma)*

Les conséquences de cette orientation défectueuse sont nombreuses: la lumière est diffusée dans l'atmosphère par les particules de poussière et par la vapeur d'eau qui y sont suspendues, créant des dômes de lumière parfois visibles à plus de 100 kilomètres de la ville. De plus, cette intrusion dérègle le cycle des plantes et des végétaux, les rendant plus vulnérables aux maladies et aux insectes, et celui des animaux nocturnes dont elle rétrécit continuellement le territoire.[15] Mais ce n'est pas tout: les pilotes de lignes aériennes se sont souvent plaint des problèmes causés par l'éblouissement de lumières mal orientées.[16] Les accidents routiers nocturnes, eux aussi, sont souvent attribuables à ce type d'éblouissement[17] et il ne faut pas les imputer à la réflexion de la lumière sur le pavé ou le trottoir car le sol ne reflète que 15% de la lumière qui l'éclaire.[18]

Impact sur l'astronomie

Sauf lors de phénomènes spectaculaires comme l'écrasement sur Jupiter de fragments de la comète Shoemaker-Levy,[9] le public se passionne rarement pour l'astronomie. Il convient donc de souligner que l'astronomie est la science dont les observations sont les plus gênées par le problème de la pollution lumineuse, et c'est pour cette raison que les astronomes s'y attaquent depuis deux décennies. Notre environnement n'étant pas limité à la planète Terre,

l'astronomie ouvre la fenêtre sur notre Univers et, en y entravant l'accès, la pollution lumineuse nous empêche d'en apprécier la beauté. Il ne faut pas oublier, non plus, que l'astronomie passionne ses adeptes dès leur prime jeunesse et c'est à ce moment que les futurs astronomes reconnaissent leur vocation de chercheur. Il n'est pas rare d'observer des enfants dans un planétarium, ou à la campagne, pour la première fois renversés par la beauté d'un firmament étoilé qu'ils n'ont jamais pu contempler auparavant. Terence Dickinson évoque cet émerveillement à l'aide de deux exemples.

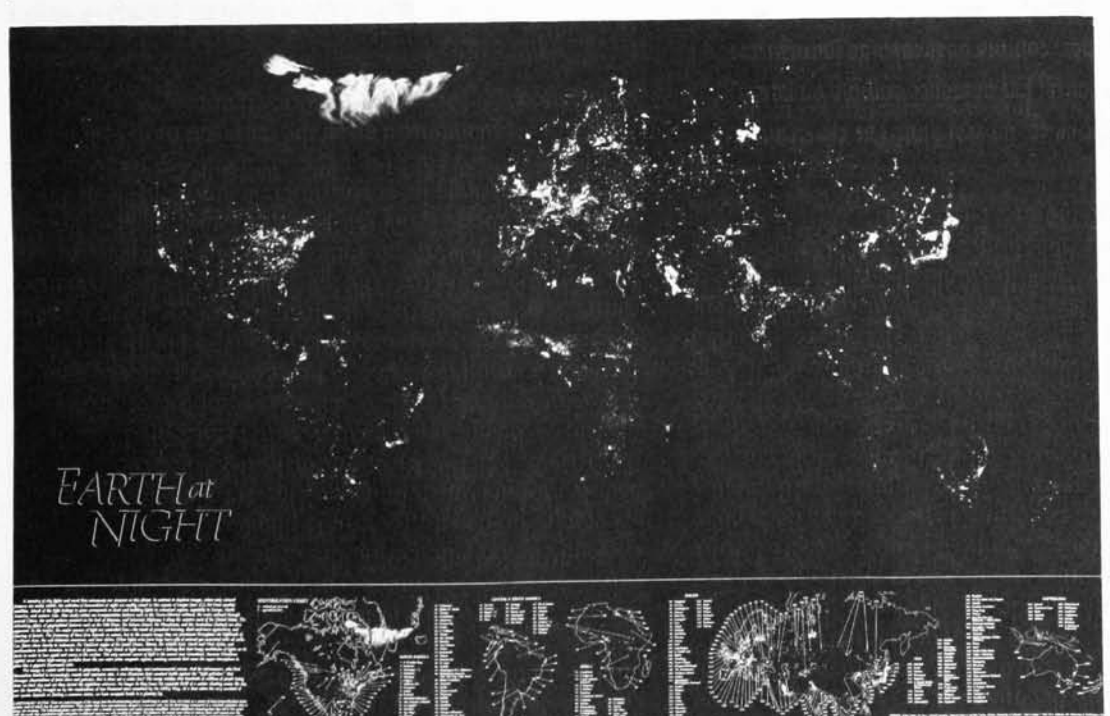
Les conséquences de cette orientation défectueuse sont nombreuses: la lumière est diffusée dans l'atmosphère par les particules de poussière et par la vapeur d'eau qui y sont suspendues, créant des dômes de lumière parfois visibles à plus de 100 kilomètres de la ville.

«Lorsque je travaillais au planétarium de Strasenburgh à Rochester dans l'État de New York, j'y accueillais souvent des groupes d'enfants dont le nombre pouvait s'élever jusqu'à deux cent. Quiconque a déjà tenté d'enseigner, dans un grand local, devant une classe de deux cents élèves du primaire, sait qu'il vaut mieux avoir une présentation d'un intérêt irrésistible à leur proposer. Je me retrouvais donc seul dans la salle de théâtre avec le groupe, une centaine de projecteurs et l'énorme planétaire Zeiss. Quand les lumières s'éteignaient et que le ciel Zeiss se remplissait d'étoiles, il y avait toujours un murmure d'émerveillement suivi d'un silence complet.»[19]

Dickinson emprunte son deuxième exemple à une expérience vécue par l'astronome Kenneth Hewitt-White qui avait installé un télescope dans le voisinage du planétarium MacMillan à Vancouver, près de English Bay:

«Je me préparais à faire voir Saturne à un groupe d'enfants qui assistaient à mon atelier d'astronomie, rappelle Hewitt-White, lorsque soudainement—pouf!—une panne d'électricité frappe toute la ville. Tout d'un coup, ce fut la noirceur totale, comme si nous étions dans les montagnes. Les enfants réagirent comme s'ils avaient été transportés sur une autre planète. Avant ce moment-là, certains n'avaient jamais vu un ciel vraiment noir.»[20]

Depuis un demi-siècle, la découverte de nouvelles comètes, ou l'étude à long terme d'étoiles variables, est surtout l'affaire d'astronomes amateurs expérimentés qui, règle générale, utilisent des télescopes optiques et sont donc fortement importunés par cette pollution. Ces données scientifiques sont pourtant indispensables au progrès de l'astronomie et pour satisfaire notre besoin d'explorer et de mieux connaître l'Univers. L'interférence de la pollution gêne également les milliers d'astronomes amateurs qui utilisent des petits télescopes et sont souvent incapables de s'éloigner suffisamment des villes pour y échapper. Les domaines d'application de l'astronomie, l'astrophotographie par exemple, sont troublés par la pollution lumineuse car ils requièrent un ciel très sombre.[21] Les seuls corps célestes qui ne sont pas affectés par la pollution lumineuse sont le soleil, la lune et les planètes Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. Pour les objets plus lointains ou de luminosité plus faible, il faut un télescope plus puissant, et même, dans le cas des objets nébuleux, le plus puissant des télescopes peut ne pas suffire.



La Terre la nuit. Affiche reproduite avec l'autorisation du Planétarium Hansen de Salt Lake City en Utah (copyright 1986). Le copyright de la photographie originale (1985) appartient à Woodruff T. Sullivan III. On peut se procurer un exemplaire de cette affiche auprès de *Hansen Planetarium Publications* (1-800-321-2369).

Si l'on ne fait rien pour renverser la tendance, vers l'an 2000 le ciel nocturne sera quarante fois plus pollué par la lumière qu'en 1980 et il sera impossible de voir la Voie Lactée à l'œil nu.[22] D'ici l'année 2020, le firmament étoilé ne sera plus visible, ce qui pourrait signifier la mort de l'astronomie. Tout ça à cause de l'éclairage extérieur. Mais ce n'est pas tout, loin de là. Le professeur Arthur Upgren déclarait, en 1980:

> «S'il se répand au même taux dans les deux prochaines décennies que dans les deux dernières, l'éclairage extérieur représentera plus de la moitié de la consommation électrique totale (aux États-Unis) et le ciel sera quarante fois plus brillant qu'il ne l'est aujourd'hui. Nos grandes villes seront visibles à un observateur regardant la Terre depuis la Lune, à l'œil nu. Si, dans les prochaines années, il faut construire de nouvelles centrales nucléaires, l'éclairage extérieur en sera la raison la plus importante.»[23]

La situation ne s'améliore donc pas. En Ontario, par exemple, la pollution lumineuse augmente à un taux annuel de 10%, à cause surtout des lampadaires des rues dont 63% sont inefficaces.[24] Cette expansion a déjà coûté très cher: en 1985, il a fallu fermer les portes du télescope de Mount Wilson qui est doté d'un miroir de 100 pouces, la pollution lumineuse de Los Angeles l'avait rendu inutilisable pour l'observation. Outre l'impossibilité, désormais, d'observer des objets lointains comme les quasars et les galaxies et de recueillir sur eux des données scientifiques, le télescope lui-même, rendu inutilisable, représente des immobilisations financières perdues se chiffrant dans les millions de dollars. Seuls des règlements municipaux limitant strictement la pollution lumineuse ont pu sauver les observatoires du Mount Hopkins à Tucson, de Kitt Peak dans le sud de l'Arizona et du Mont Palomar à San Diego.[25]

Au Canada, l'Observatoire David Dunlap à Richmond Hill au nord de Toronto a eu lui aussi son lot de problèmes. De 1967 à 1979, la pollution lumineuse augmentait à un taux annuel de 25%; en 1970 le ciel nocturne au-dessus de l'observatoire était mille fois plus éclairé par la lumière artificielle qu'il ne l'aurait été naturellement! Mais depuis 1979, la croissance annuelle de la pollution lumineuse a été réduite à moins de 10%. La raison en est simple: la pollution émanait surtout de Richmond Hill, Thornhill, Markham, Vaughan et North York, et le ministère des Transports et des Communications ainsi que les villes de Richmond Hill et de North York se sont concertés avec l'Observatoire pour réduire la pollution lors de la construction de nouveaux centres industriels et commerciaux et de l'installation de lampadaires sur les autoroutes 7, 11 et 404.[26] Grâce à des ampoules SBP de deux à cinq fois plus efficaces que celles au mercure, on a pu faciliter la recherche astronomique et l'astrophotographie en filtrant la lumière monochrome.

Quant à l'Observatoire fédéral d'astrophysique, on a mis fin à ses déboires grâce à la mise au point d'une réglementation élaborée conjointement par sa direction et le conseil municipal de Saanich pour contrôler strictement la pollution lumineuse. Par exemple, le règlement interdit, entre autres choses, l'emploi d'ampoules au mercure, aux halogénures métalliques et au quartz dans un rayon de cinq kilomètres de l'observatoire.[27] Hélas, ces exemples de réglementation sont trop peu nombreux et le problème que représente pour l'astronomie la pollution lumineuse est loin d'être résolu; il faut toujours travailler à convaincre les municipalités de réorienter la lumière et, surtout, d'utiliser des ampoules SBP plutôt que des ampoules SHP.

Une solution économique

En 1972, la ville de Tucson fut la première à constater l'importance du problème de la pollution lumineuse, celle-ci affichant un taux de croissance annuelle de 20%. Aujourd'hui, grâce à plusieurs règlements municipaux adoptés pour rectifier la situation, le ciel nocturne de cette agglomération de 600000 habitants est trois fois moins pollué de lumière qu'il ne l'était avant 1972 et la Voie Lactée y est visible du centre-ville! Au moment de leur adoption, ces règlements prévoyaient, entre autres choses, une transition vers les ampoules SBP, le remplacement graduel des luminaires au mercure, l'orientation obligatoire vers le bas de toutes les lumières, et l'éclairage du haut vers le bas, et non le contraire, des édifices et des panneaux publicitaires.[28]

Seuls des règlements municipaux limitant strictement la pollution lumineuse ont pu sauver les observatoires du Mount Hopkins à Tucson, de Kitt Peak dans le sud de l'Arizona et du Mont Palomar à San Diego.

Certaines villes canadiennes ont également commencé à prendre conscience de l'ampleur du problème de même que des économies énormes réalisables à des coûts initiaux minimes. Ainsi, après avoir remplacé les lampes au mercure par des ampoules SHP et SBP, la ville de LaSalle a réduit sa consommation d'électricité à ce chapitre de 54,8%. La période de recouvrement des coûts de transformation, qui dans le cas de LaSalle se situent à 605065$, est de cinq ans.[29] Pour réduire les frais d'implantation, la ville a changé tous les luminaires sur les rues secondaires et en a négocié le rachat par l'entrepreneur mandaté pour les travaux.[30]

Après un essai de 150 luminaires SHP en 1977 et 1978, la ville de Québec décida de remplacer les ampoules à incandescence par des ampoules au SHP et d'en faire autant pour les ampoules au mercure au fur et à mesure de l'épuisement des stocks. La réduction de la consommation d'électricité, à elle seule, entraîna une baisse de 40% du coût de l'éclairage.[31]

La ville de Saint-Laurent, profitant d'un programme de conversion au sodium d'Hydro-Québec, vient de réaliser une économie de 200000$ sur un budget de 650000$ pour l'achat de 4100 luminaires. La subvention d'Hydro-Québec couvre 50% des frais d'achat et d'installation de ces lampadaires qui seront mis en place d'ici décembre 1995. L'économie énergétique se traduira par des économies annuelles de 364000$ au départ, et de 2,4 millions $ sur une période de dix ans.[32]

En Ontario la ville de Toronto étudie, elle aussi, le problème. Les autorités y ont promis une réduction, d'ici l'an

2005, des émissions de dioxyde de carbone de 20% du niveau de 1988 et estiment que les ampoules au sodium pourraient prévenir l'émission de 20000 tonnes de CO_2. Les économies annuelles se chiffreraient à 2,5 millions $ et le coût de la conversion serait absorbé en trois ans.[33]

Conclusion

Du point de vue de l'écologie, de la sécurité et de l'astronomie, l'élimination de la pollution lumineuse profitera à tous. Les solutions du problème sont à la fois très simples et peu onéreuses. La plupart des municipalités ont des règlements régissant le bruit et même la conduite des chiens et des chats. Qu'elle provienne d'une résidence privée, d'un commerce ou d'un lampadaire routier, la lumière artificielle qui pénètre les logis envahit le territoire domiciliaire. Il serait aisé pour les municipalités de décréter des règlements pour combattre ce fléau et réduire le gaspillage d'énergie. Les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent aussi contribuer à résoudre le problème en interdisant la pollution lumineuse de leurs propriétés et de leurs territoires, et en permettant l'installation d'observatoires astronomiques dans leurs parcs.

Les commerces peuvent tirer grand profit de ce combat. Durant une ère de «rationalisation» et de mises à pied, il semble illogique de gaspiller durant les heures de fermeture autant d'énergie et d'argent pour la fluorescence des néons portant le nom d'entreprises. Même si—hypothèse douteuse—la seule apparence de son nom pouvait attirer de nouveaux clients à une compagnie, cette stratégie publicitaire n'est guère utile en plein milieu de la nuit!

Dans tous les cas, il suffit d'utiliser des ampoules plus efficaces et d'orienter leur lumière vers la cible choisie plutôt que de l'éparpiller dans toutes les directions. La lutte pour une meilleure orientation lumineuse risque de devenir extrêmement ardue si on attend, pour s'y mettre, le remplacement de toutes les ampoules incandescentes de type traditionnel et de toutes les ampoules au mercure. Et il ne suffira pas d'évoquer les dérèglements du cycle des plantes, le rétrécissement du territoire des animaux nocturnes ou les malheurs de l'astronomie pour convaincre nos concitoyens de résister à la tentation de lampadaires ou de boucliers d'ampoules bon marché mais pollueurs: il faudra leur faire apprécier aussi les problèmes causés aux pilotes de lignes aériennes, les accidents routiers attribuables à l'éblouissement, et les économies réalisables à long terme.

** Diplômé du cégep André-Grasset, titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Guelph, André Bordeleau a été membre des équipes ontariennes et canadiennes de tir à la carabine sur cible mouvante. Il a d'ailleurs écrit un article sur le statut des athlètes amateurs au Canada dans le numéro de mars 1992 de Cité libre. Passionné d'astronomie, André Bordeleau travaille comme animateur au planétarium Dow de Montréal.*

NOTES

1. *The Gazette*, 7 juillet 1992, p. A1
2. Armstrong, Dale, «*Turn down the lights, we're polluting the sky*», Globe and Mail, 31 juillet 1992
3. *International Dark-Skies Association (IDA), Information Newsletter* #24
4. Sperling, Norman, «*Light pollution: A Challenge for Astronomers*», Mercury, Vol. XV, No. 5, p. 149. Ici comme ailleurs, les traductions sont de l'auteur.
5. IDA, #28
6. Le lumen est une unité de mesure de flux lumineux
7. Armstrong, Dale, loc. cit.
8. Crawford, Dr David L. and Hunter, Dr Tim B., «*The Battle against light pollution*», *Sky and Telescope*, July 1990, p. 25
9. Neveu, Jacques-Serge, «*Cette lumière qui salit le ciel*», Astronomie - Québec, janvier - février 1992, p. 14
10. ibid.
11. Dickinson, Terrence, «*How can you fight urban light pollution*», *Toronto Star*, 2 décembre 1990
12. IDA, #25
13. Neveu, Jacques-Serge, loc. cit., pp. 13 - 14
14. IDA, #3
15. Neveu, Jacques-Serge, op. cit., p. 13
16. Dickinson, Terrence and Dyer, Alan, *The Backyard Astronomer's Guide*, p.110
17. ibid.
18. Armstrong, Dale, *Profile of amateur astronomy* in Ontario, p. 41
19. Dickinson, Terrence, «*Bring Back The Night: The unbearable beningness of light*» Harrowsmith, November / December 1988, p. 38.
20. ibid., pp. 37 - 38
21. Fédération d'Astronomie Populaire du Midi, *La pollution lumineuse: un véritable gâchis énergétique*, pp. 4-5
22. Armstrong, Dale, «*Turn down the lights, we're polluting the sky*», Globe and Mail, 31 juillet 1992
23. ibid.
24. ibid.
25. Dickinson, Terence, «*Astronomers praise city's duller idea*», *Toronto Star*, 20 mai 1990
26. «*Growth of light pollution at the David Dunlap Observatory*», R.A.S.C. *National Newsletter*, Vol. 76, No. 4, August 1982
27. Corporation of the District of Saanich, «*Municipal Outdoor Lighting Standards for the control of Light Pollution*», Draft, Table A
28. IDA, #24
29. Canadian Electrical Association, «*Low Pressure Roadway Lighting*» CEA #1094, 1986, p. 5
30. Neveu, Jacques-Serge, loc. cit., p. 15
31. Canadian Electrical Association, «*Low Pressure Roadway Lighting*», CEA #1094, 1986, pp. 20 - 25
32. Ville Saint-Laurent, «*Lampadaires:la ville fait un choix... éclairé!*», Saint-Laurent, p. 5
33. Barber, John, «*Push is on to pull plugs on old street lights*», Globe and Mail, 7 juillet 1992

Cliché de presse

Les trente ans du *Nouvel Observateur*

VÉRONIQUE LÉGER*

Une occasion en or de revoir défiler l'actualité depuis 1964 en France et à l'étranger. Non pas que la formule soit nouvelle, tous les grands *news-magazines* l'ont utilisée un jour ou l'autre; les événements aussi sont connus, mais *L'Obs*, on le sait, est «un journal pas comme les autres» et la liste est impressionnante des personnalités qui y ont collaboré au fil des années. Bien sûr, «les souvenirs sont toujours polémiques, l'évocation du passé sert à régler des comptes». Nous n'y pouvons rien et c'est plus intéressant ainsi. J'ai toujours apprécié *Le Nouvel Obs*, tout en étant consciente de ses défauts, de ses excès et d'un certain penchant pour les charabias à la mode. Ce qui me plaît dans cette revue, c'est d'abord le projet qui la porte depuis les débuts, c'est-à-dire l'engagement à gauche «dans une incroyable diversité» et la valeur de ses collaborateurs, le haut niveau des débats d'idées et l'intérêt pour la nouveauté culturelle.

Dans le premier texte, le directeur, Jean Daniel, également un des fondateurs, rappelle les débuts du journal et ses parrains illustres. On peut se demander si le journal en trente ans a gardé la même orientation et s'il occupe toujours la même place dans le paysage médiatique français. D'après Jean Daniel, les journalistes aujourd'hui seraient «différents mais fidèles», «témoins engagés jamais militants». À la fondation de *L'Obs*, «une équipe se constitue, dirigée par un camusien mais composée de sartriens, d'écologistes avant la lettre, de militants de la «deuxième gauche», de sociologues ouvriéristes et en gros de sociaux-démocrates [...] sous le double et contradictoire parrainage de Mendès France et de Sartre». Le but principal est de faire revivre la gauche non communiste en France, de «briser l'alliance objective entre les deux pouvoirs qui gouvernent la France» c'est-à-dire le gaullisme et le communisme. Jusqu'à la victoire de Mitterrand à l'élection présidentielle de mai 1981, le rôle et l'objectif de *L'Obs* est donc de réconcilier la gauche et le pouvoir. A partir de 1981, on se reconvertit en chien de garde en pratiquant un «accompagnement critique du mitterrandisme» au long des deux septennats. De plus vers le début des années quatre-vingt, on assiste de tous côtés à une nette dilution des idéologies qui touchent *Le Nouvel Observateur* autant que les autres et amènent un ton, une approche différents de ceux des débuts. «Sur les décombres de l'idéologie communiste, un autre humanisme s'est construit, rassemblant sous sa bannière les défenseurs des droits de l'homme.» Globalement, l'hebdomadaire devient moins doctrinaire, moins systématique, donc plus souple et accommodant. Finalement, à force d'espoirs ébranlés, Jean Daniel explique: «Nous avons appris cette énorme vérité: il nous fallait désormais mener notre vie d'hommes sans modèle et sans avenir.»—avant de conclure en réaffirmant avec force: «Je dis qu'un journal se renie lorsqu'il est inféodé à un parti ou à un homme.»

Une série de photographies historiques représentant une douzaine de thèmes choisis—«les idées et leurs hommes», «la France à gauche», «la fin des bonnes moeurs», etc.,—est ponctuée d'articles de Jacques Julliard, Jean Lacouture et d'autres. Parmi les photos noir et blanc, je tombe sur celle du Che, Ernesto Guevara. Quelle figure mythique! Quel héros! Voilà l'incarnation parfaite du révolutionnaire romantique au grand cœur et au courage sans faille—et en plus il était médecin. Je me souviens que dans les années soixante-dix mon frère avait accroché au-dessus de son lit le poster célèbre du Che et pourtant, il n'était ni marxiste, ni communiste, ni gauchiste, ni tiers-mondiste et il n'admirait pas particulièrement la révolution cubaine, non, mais il s'était tout simplement enthousiasmé pour ce personnage devenu pour les jeunes du monde entier un symbole du refus de l'ordre établi et de la détermination à aller au bout de ses croyances.

D'après moi, *L'Obs* ne créé ni ne suit les modes, il les pressent, les sort de l'ombre et les présente avec coeur et intelligence au grand public. Il est le seul journal à le faire et ce n'est pas sa moindre contribution à la vie de l'esprit.

Mais qu'en est-il du rôle du *Nouvel Obs* dans la société française, en particulier dans le développement des modes, depuis trente ans? Dès le début, le journal a contribué à révéler au grand public de nombreux penseurs devenus depuis les incontournables de la vie intellectuelle des trois dernières décennies. *L'Obs* est «plus qu'aucun autre réceptif à tous les courants culturels et idéologiques, à toutes les recherches, tentatives et innovations». Il a ses gourous, certes, mais sceptique, il ne recule jamais devant une nécessaire remise en question. Malgré des excès, son enthousiasme passionné n'exclut pas l'esprit critique et l'analyse des tendances. Le structuralisme éhonté, envahissant, à tous crins, à toutes les sauces de la fin des années soixante-dix illustre bien les débordements et l'exagération qu'on a, avec raison, reproché à *L'Obs*. «Jusqu'à la caricature, jusqu'au snobisme?» C'est en effet le revers de la médaille et Claire Bretecher, entre autres, ne s'est pas privée de dénoncer ces travers dans ses bandes dessinées. En gros pourtant je dirais que *Le Nouvel Observateur* découvre (souvent le premier) et amplifie pour ses lecteurs les nouveaux courants tout en provoquant autour d'eux des débats. C'est, en particulier, l'explosion des sciences humaines dont le journal s'est largement fait l'écho après mai 68. D'après moi, *L'Obs* ne crée ni ne suit les modes, il les pressent, les sort de l'ombre et les présente avec cœur et intelligence au grand

public. Il est le seul journal à le faire et ce n'est pas sa moindre contribution à la vie de l'esprit.

J'ai parlé plus haut d'une douzaine de thèmes traités dans ce numéro spécial. Mais rien, nulle part, à propos du Québec et même du Canada. On peut déplorer cette surprenante absence. C'est étonnant car en trente ans de «carrière», *Le Nouvel Obs* s'est penché sur tous les grands problèmes politiques du monde et a toujours fait preuve de sympathie à l'égard du Québec et son combat indépendantiste. En effet, le journal suit de près le sort des nations minoritaires qui tentent de conquérir leur indépendance ou simplement de voir leurs droits reconnus, en particulier dans le Tiers-Monde et en Europe de l'Est. Dans ce numéro spécial, pas un mot donc, sur «nous autres». Aucun rappel du fameux discours du balcon ou du feuilleton diplomatique France-Québec-Canada et du subtil jeu d'équilibre que nous forçons depuis longtemps les Français à mener pour ne froisser personne. Pour un Québécois, c'est dur à prendre. Assoiffé de reconnaissance, ayant toujours besoin d'être rassuré sur son existence, sur sa valeur, ses qualités, etc., il adore se contempler à travers le plus d'yeux étrangers possible pour se convaincre qu'il existe. C'est souvent touchant et souvent ridicule, voire même dangereux. Je m'explique: c'est l'illustration parfaite du manque de confiance en eux qui pousse les Québécois à accepter n'importe quoi de la part de n'importe qui. Ils ne croient pas assez en eux-mêmes, se laissent influencer par des peuples ou des cultures qui ne ressentent pas, eux, le besoin de quêter toujours l'approbation extérieure et de se justifier aux yeux du monde. Ne pas confondre tolérance (admirable qualité) et se laisser marcher sur les pieds. Le consensus est nécessaire mais il faut éviter la démission.

Tout est relatif. *Le Nouvel Observateur* est également vert, et ce depuis longtemps. Dans ce numéro spécial, un titre retient particulièrement l'attention: «Le vert, couleur de l'urgence». Ainsi, on manque d'informations récentes sur le sort des derniers gorilles de montagnes ou des volcans qui ne sont plus qu'une poignée et vivent à cheval sur le Rwanda, le Zaïre et l'Ouganda. Le parc national des volcans, créé avant l'arrivée de la primatologue Dian Fossey, mais popularisé par elle, a-t-il résisté aux assauts des braconniers et arrivera-t-on bientôt à reprendre la situation en main? Tandis que l'on s'interroge, de récents résultats scientifiques nous apprennent la découverte du 3TC qui finira bien par aboutir à la création de médicaments sûrs contre le Sida, dont évidemment ce numéro spécial fait mention. À lire. ✎

* *Diplômée en histoire de l'art, Véronique Léger, traductrice (français, italien et anglais) et iconographe avait 5 ans l'année du lancement du* Nouvel Observateur.

Télévision

Téléchronique

ANDRÉ SMITH*

«Votre petit écran est un miroir. Ne vous en prenez pas à lui de la tête que vous avez.» —François Mauriac

C'est Cioran, je crois, qui affirme qu'on ne peut s'intéresser au malheur d'autrui au-delà d'un quart d'heure. Il a raison. Cela se vérifie facilement, par exemple en écoutant *Perdu de vue* (TV 5), une émission consacrée à la recherche de personnes disparues. Fin octobre, un samedi, l'animateur Jacques Pradel y racontait trois drames en même temps. Cette technique en soi explique largement son succès. Elle s'inspire au fond de Cioran dont elle universalise la réflexion. Ce n'est pas seulement le malheur qui finit par ennuyer, c'est n'importe quoi. Tout sujet endort à brève échéance, il faut en changer promptement. Avec Jacques Pradel, ça ne traîne pas. On passe de Chrystelle, une jeune fille en fugue, à un vieux papa retrouvé grâce aux recherchistes de TF 1. Simultanément, on entrevoit un touriste audacieux dont le voyage au Cambodge a mal tourné. Tout cela est monté en parallèle. Une émotion n'attend pas l'autre. C'est encore plus dense, plus «humain» qu'un roman de Marie Laberge.

Chrystelle, bien sûr, on ne la voit pas—puisqu'elle a disparu. En revanche, on aperçoit sa famille et surtout son père dont la posture et le timbre de voix démentent les propos conciliants. «Reviens, Chrystelle, clame-t-il. Je te pardonne, nous recommencerons à neuf.» Mais son regard, sa raideur nous suggèrent qu'il ne pardonne rien du tout, qu'il estime avoir raison et qu'il se fera un plaisir de le prouver à sa fille s'il la retrouve, comme un professeur de mathématiques aime démontrer ses théorèmes préférés à ses élèves soumis et captifs. Chrystelle ne voulait plus se soumettre, elle est partie.

La deuxième tranche de vie m'a franchement déplu. Ce père indigne qui a abandonné ses filles à leur naissance pour voyager de la Norvège à la Turquie après un séjour dans la Légion étrangère, quel dommage qu'on l'ait retrouvé. Absent, on pouvait lui imaginer un destin. Mais là, à l'écran, bien conservé et roublard, entouré de sa nouvelle famille, la seconde femme conciliante, le beau-fils taciturne, lui-même le père prodigue d'abord hésitant, puis de plus en plus joyeux à mesure qu'il comprenait que ses filles ne le battraient pas, qu'elles l'aimaient toujours et qu'elles lui offriraient l'apéritif chaque fois qu'il daignerait l'accepter, toutes ces effusions m'ont semblé excessives. Comment ces deux femmes pouvaient-elles aimer à ce point leur père absent depuis quarante ans? Cela arrive, paraît-il. C'est bien dommage.

Quand au troisième drame, celui du touriste enlevé par les Khmers rouges, sa présentation provoquait une malaise puisqu'on savait depuis la veille qu'il avait été assassiné, avec ces deux compagnons, par ses ravisseurs ou peut-être par l'armée cambodgienne. Allez savoir.

Pour me consoler, j'ai mis le *Gala de l'Excellence* dans le magnétoscope. Je l'avais enregistré deux semaines plus tôt, bien décidé à me le repasser pour tenter de saisir l'essence du succès. C'est quoi au juste, exceller? À première vue, ça ne se discute pas. À voir défiler à l'écran toutes ces réussites incontestables, entérinées, souriantes et recon-

naissantes, on est porté à s'incliner. Comment ne pas applaudir le bénévole qui soulage les malades ? Ou l'homme d'affaires, l'artiste, le sportif qui ont su dominer dans leurs sphères respectives ? Les meilleurs, n'est-ce pas ? Méritent notre respect et notre admiration. Peut-on contester une telle évidence ? Je ne le croyais pas avant de voir parader les lauréats du dernier Gala autour de Roger Landry qui les présentait. À les entendre énoncer des remerciements sans reliefs, presque excuses, on éprouve une gêne. L'excellence, d'accord. Sa mise en scène, quel ennui ! On peut être le meilleur ingénieur de sa génération, cela n'est d'aucune utilité devant un micro. Presque toujours, du même ton monocorde, les lauréats remercient leurs proches et leurs collaborateurs. Si on les pousse un peu, ils ajoutent volontiers, parfois en rougissant, qu'ils sont fiers de donner l'exemple en indiquant le chemin à suivre pour l'amélioration de notre société. Des modèles en somme, qui propagent des valeurs. Au mieux, ce discours est neutre et sans effet. Ce n'est pas en admirant ses prédécesseurs qu'Einstein a découvert la relativité, c'est en les contestant. En fait, pour créer, il n'y a pas de recette. Cela serait trop simple. Il faut plutôt s'éloigner des sentiers battus. De plus, très souvent, l'usage des modèles dans le discours public est une technique de mystification. Ainsi, le pape, à Syracuse, après avoir évoqué le célèbre point d'appui d'Archimède s'empresse-t-il d'ajouter : « Dieu doit être notre véritable point d'appui. » Chacun vend sa salade, si possible en l'assimilant à des exemples illustres, qui jouissent d'un capital de sympathie dans l'opinion. Ted Turner est-il en pré-campagne présidentielle ? On voit apparaître sa célèbre épouse, Jane Fonda, au *Point* où elle vient roder son éloge de la Vertu. À l'écouter, les États-Unis, et sûrement le Canada par mimétisme, sont minés par la violence dans les médias et le dévergondage généralisé. Les victimes? Les jeunes, les pauvres surtout... il faut réagir d'urgence en contrôlant les scénarios des romans-savons qui feront dorénavant la promotion de l'amour conjugal. Il n'y a pas si longtemps pourtant, Jane Fonda faisait l'éloge du corps, du moins de la gymnastique avec fond sonore approprié. Il est vrai qu'à l'époque, elle vendait des cassettes et des livres de luxe sur le sujet.

Hiérarchiser les performances professionnelles repose souvent sur le décret pur et simple. Prenons ces éclairagistes, aperçus dans un autre Gala, celui des Gémeaux. Ils étaient quatre à attendre la décision du jury. Tous ont sûrement passé l'année à bien mettre en valeur le profil et la silhouette de nos vedettes. Fallait-il vraiment en distinguer un ? Sans doute. Mais cet exercice sert moins à départager le travail réel des intéressés qu'à offrir au public un ordre de grandeur parfaitement artificiel, reposant sur le caprice des pairs. Le discours sur l'Excellence vise surtout à susciter l'admiration enjouée et inconditionnelle des foules. « À vos places, s'il vous plaît. Silence ! » Ce message est exprimé en ces termes même dans la chanson d'ouverture qui précède l'entrée en scène de M. Landry. Tout est dit.

Il y a cependant des bavures dans l'admiration trop appuyée des idoles. Rappelez-vous ce jeune Italien entrevu aux nouvelles françaises en novembre. Comme son physique lui déplaisait, il s'est soumis à huit opérations faciales pour devenir le sosie de Michael Jackson. Après de nombreux coups de scalpel, douloureux et hautement tarifés, il y est parvenu. Sa récompense ? Passer à la télé. On est venu le filmer. Sa réussite est totale. En gros plan, on dirait un clone parfait du célèbre chanteur.

Chrystelle, bien sûr, on ne la voit pas—puisqu'elle a disparu. En revanche, on aperçoit sa famille et surtout son père dont la posture et le timbre de voix démentent les propos conciliants.

Cette auto-mutilation me fait penser au *Grands Procès* à TVA, plus précisément à celui de Léopold Dion, un tueur d'enfants des années soixante. On peut ne pas apprécier l'exhibitionnisme, heureusement strictement verbal, qui tient lieu de mise en scène de cette tragédie. Mais pourquoi Pierre Nadeau, déjà producteur de l'émission, apparaît-il dans le déroulement du procès ? S'agit-il de nous persuader de l'atrocité des faits racontés ? Ou de bien diriger notre attention vers la mère d'une des victimes, qui apparaît de temps en temps, en larmes ? Mère fictive, bien sûr. Nous sommes dans une reconstitution. Mais les crimes de Léopold Dion, eux, sont vrais. Ils appartiennent à la mémoire populaire. C'est cette mémoire qui nourrit l'émission, qui en assure le succès. Le public aime se souvenir des grands criminels. Il reste à saupoudrer l'ensemble de larmes de crocodiles et de considérations morales élémentaires pour que l'entreprise devienne rentable. Heureusement, les enfants martyrs ne font pas que susciter la complaisance mercantile sur nos écrans. J'ai aimé entendre la juge Andrée Ruffo nous parler de son tribunal international de la Jeunesse à *Salut, Bonjour !* On ignore généralement à quel point les enfants sont humiliés, violés, battus, exploités sur notre planète. Voilà un sujet qu'il convient de médiatiser, au moins autant que l'Excellence.

Parlons cuisine brièvement. Le plus éloquent dans ce domaine, celui qui sait vous faire oublier l'hiver et ses rigueurs, c'est certainement Louis Willems de la télévision belge (TV5 le vendredi à 18h30). Avec sa voix chaude, il arrive à vous convaincre qu'un saucisson de porc fumé aux soissons vaut tous les détours. Il nous indique les mesures précises et toutes les opérations requises pour réaliser un plat. Toujours courtois, il donne même l'impression qu'on peut l'imiter sans difficulté. Un grand professionnel.

J'aime également Daniel Pinard, son rire gargantuesque et son clin d'œil malicieux. Après l'avoir vu à Radio Québec en début de semaine, j'achète *Le Devoir* du vendredi à seule fin de retrouver ses recettes dans l'excellent cahier « Plaisirs ». En fait, Daniel Pinard ne m'a vraiment déçu qu'une seule fois. Et ce n'est pas dans la préparation des champignons à la crème, mais plutôt lors de son passage à *Bon Matin* (SRC), l'émission animée par Suzanne Lévesque. Ils parlaient, elle et lui, de leurs souvenirs communs et de leurs dîners d'autrefois. Tout cela les passionnait tellement qu'ils en oubliaient le spectateur et jusqu'au livre que M. Pinard venait défendre

ce matin-là, *Pinardises* justement. De guerre lasse, j'ai fini, comme la plus grande partie du public d'après les sondages, par rejoindre *Télé-Métropole*, juste à temps pour apercevoir Yves Corbeil remettre, au nom de Loto-Québec, 100 000 $ à une dame de l'Ile d'Orléans. La télévision fait parfois des heureux. ✎

* *Né à Montréal, André Smith enseigne au département de langue et de littérature françaises de l'université McGill. Essayiste, il est également l'auteur de romans policiers.*

Cinetcaetera

Anges noirs

MARIE DESJARDINS

Sylvie Vartan a toujours eu l'air d'un ange, mais au cinéma, elle n'a joué que des garces. Il y a trente ans, dans *Patate*, elle était une jeune fille de bonne famille amoureuse d'un homme de deux fois son âge. Elle mentait adorablement à ses parents. Ceux-ci, en effet, vouaient littéralement un culte à leur fille—leur joie—si belle, si jeune et si gentille. Jamais l'idée ne leur serait venue que leur enfant chérie pût mener une double vie. Comment auraient-ils pu s'en douter, fascinés qu'ils étaient par sa charmante personnalité ? Entre autres explications assez compliquées qu'il donne de son dernier film, *L'Ange Noir*, c'est ce que Jean-Claude Brisseau affirme avoir voulu montrer: la fascination. Un des moyens de l'atteindre consistait à confier le rôle principal à une fille comme Sylvie Vartan, mystérieuse d'avance, ne serait-ce que par ses origines slaves, le conte de fées qu'est son histoire, les évocations de son nom. Merci Paul Claudel de m'avoir appris à regarder les mots pour percer leur secret. Je me sentais près de toi, bizarrement, comme d'un membre de ma famille... Mais il y a des explications dangereuses.

Dans un autre film où elle avait l'honneur d'apparaître, et qu'elle était enfin en mesure d'accepter de tourner (car elle avait dû refuser quelques années plus tôt le rôle principal dans le *Raspoutine* de Robert Hossein—on pense bien que, là encore, elle n'aurait pas incarné l'emploi de sa figure) Sylvie, donc, jouait une entraîneuse de cabaret. Une entraîneuse forcément jeune: elle avait alors vingt-huit ans. Belle, sensuelle, voluptueuse et interdite. Ensorcelant fantasme. De la rampe où elle avait allongé son corps, elle tombait dans les bras de Johnny Hallyday, venu figurer dans ce *Malpertuis* d'Orson Welles pour ne pas la quitter. Marin, assis dans un coin, que pour elle. Sylvie Vartan femme de cœur, déclare-t-elle à son sujet. Et de séduction. Et de grâce. Capable, par le seul pouvoir de son érotique réserve, de rendre fous ses soupirants. Tandis qu'elle se donne effrontément, elle se ferme. Inaccessible, secrète, presque éteinte, pâle comme la cire d'une bougie. Réelle irréelle. Agaçante, au grand écran, parce que fausse et authentique. Avec cet ange noir, en effet, Brisseau lance et compte ! Au Québec, on l'a vu au moins quatre fois, *Lance et compte!*, alors, forcément, on développe voire on intègre des expressions. C'est ça, la langue. Mais comme la musique de cette série était parfaite, et que l'histoire était un élan en soi, ça vaut le coup, vraiment, de rappeler le titre le plus souvent qu'on le peut.

Sylvie Vartan rappelle un peu Marie-France Pisier. Même noblesse, même façon d'être distante, presque une hauteur; même façon de poser sa voix singulière. À cet égard, comme à tous les autres, Sylvie fait également penser à Stéphane Audran. En somme, Brisseau est fasciné par ce type de femmes, dont on dit communément qu'elles sont des beautés plastiques. Ainsi, Sylvie joue comme ces actrices dans ce film qu'un Chabrol aurait pu aisément signer (comme d'ailleurs l'a laissé entendre Pierre-Olivier Toulza des *Cahiers du cinéma*) car Chabrol, à l'instar de Brisseau, sombre volontiers dans la contemplation—le fétichisme. Et tant qu'à y être, Sylvie possède aussi ce que, si on la voyait dirigée autrement, on lui reconnaîtrait avec Isabelle Huppert: à la fois un entrain et une gravité de petite fille. Elles sont deux poupées; visages de porcelaine, yeux profonds, chatoyants comme des lacs tandis qu'on les contemple sur une couverture de magazine. À part ça, les ressemblances avec les autres, c'est à peu près tout. Sylvie elle-même est une actrice. On l'aime ou on ne l'aime pas, on l'épargne ou on la juge ; on la méprise ou on l'adule ; on dit des méchancetés sur son compte. Lot des stars. Peu d'indifférents à son *Ange Noir*. Elle y choque presque ; elle est tellement connue pour autre chose que le cinéma : la chanson, Johnny, les États-Unis, l'accident de voiture, son look, ses *hits*, sa Maritza. Pas surprenant qu'une certaine critique—celle de Montréal par exemple—ait jugé très sévèrement ce film qui nous impose cette vedette «hors milieu». *L'Ange Noir*, c'est vrai, est une œuvre assez déconcertante.

Sylvie, donc, jouait une entraîneuse de cabaret. Une entraîneuse forcément jeune: elle avait alors vingt-huit ans. Belle, sensuelle, voluptueuse et interdite. Ensorcelant fantasme. De la rampe où elle avait allongé son corps, elle tombait dans les bras de Johnny Hallyday, venu figurer dans ce *Malpertuis* d'Orson Welles pour ne pas la quitter.

Que puis-je en dire, comme ça, rapidement ? J'ai aimé que l'action se déroule dans une fort belle maison bordelaise : tapis moelleux, lourdes draperies, escalier spectaculaire dominant un hall de grand hôtel. Décor hollywoodien, dans lequel Sylvie avance, souveraine, offerte à sa fatalité comme elle devait offrir à ses clients, qui en jouissaient en toute bonne foi, son corps insensible. Joan Crawford et Bette Davis ne

sont pas loin. Les romans de Sydney Sheldon non plus. J'ai aimé voir Sylvie assumer ce rôle tragique, comme on assume un coup du destin; prononcer son nom, Stéphane Feuvrier, du bout des lèvres, avec cette insolence feutrée—une vraie insolence de courtisane. Elle était belle, ses cheveux défaits, assise devant sa glace; belle et très à l'aise dans la scène du jardin, à l'ombre d'arbres que le vent caressait doucement. Elle n'en a pas l'air, comme ça, Sylvie fardée, étudiée, affectée, malencontreusement juchée, dans ce film, sur d'affreux talons hauts, mais elle aime la nature et j'en profite pour dire que Françoise Sagan a des pages très belles sur la Terre dans *Et toute ma sympathie*... comme elle en a, d'ailleurs, pendant que j'y suis, sur l'alcool dans *Un chagrin de passage*. L'air de rien, de vraiment rien, Françoise Sagan en dit des choses dans ses romans toujours parfaitement construits, égaux (on ne dit pas ça généralement), marqués d'actualité. La Terre, chaude, accueillante, dévouée, est peu à peu devenue la vraie star de son univers jet set. C'est contradictoire et logique, comme les contrastes de *L'Ange Noir*. J'ai aimé, enfin, à cet égard, le personnage de la mère de Sylvie. Concierge aveugle, belle femme, à mille lieues, dans son petit appartement modeste et sa douceur, des châteaux et des claques, vieillie comme on rêve de le devenir, voire comme on pourrait même en avoir hâte. Impossible, mais vrai. Lumière dans les ténèbres de *L'Ange Noir*. Encore une fois, Brisseau lance et compte, d'autant plus, en ce qui me concerne personnellement, que cette femme ressemblait étrangement à une amie que j'ai eue, et que je trouvais très belle. Une blonde, avec des yeux bleus très clairs, comme ceux de cette femme. Fascinant.

Peut-être est-ce ça, un vrai film? Pas construit comme on pense, pas présenté comme on pense, plein de clichés, comme beaucoup de journalistes l'auront presque allégrement fait remarquer. Sauf qu'on s'en rappellera de ces clichés.

Sylvie Vartan est venue promouvoir son film au Québec la fin de semaine de l'*Halloween*. Il a fait gris, il a plu, soudainement, dans cet automne exceptionnellement doux, chaud et agréable. L'Ange noir, ex-reine du yé-yé, a côtoyé pleins de gens, accordé des interviews, fait des rencontres. Elle a peut-être ramené dans ses bagages quelques souvenirs insolites. *Halloween* atmosphère. Et comme elle croit aux cartes... et qu'elle a chanté *Ta sorcière bien-aimée*, on aura compris qu'elle pouvait bien incarner ce rôle de vamp, héroïne d'un engrenage diabolique, genre de femme qui laisse très rarement, en effet, un homme indifférent parce qu'elle est fascination. Au point que dans *Voir* on se sera demandé à quelle clinique d'esthétique Sylvie Vartan a confié la responsabilité de son visage. *Trick or treat?*

L'Ange Noir est à voir, pourquoi pas. Moi qui ne lit de critiques de cinéma que pour donner un cours de cinéma québécois de temps à autre, je constate, ma foi, que ce film s'est mérité, dans *Les Cahiers du cinéma* par exemple, des critiques on ne peut plus sérieuses. Du genre théoriques, intellectuelles, comme on dit, mais qui font réfléchir. Et au *Cercle de Minuit*, émission assez, comment dire ?, bref, Sylvie venue y expliquer son personnage (remarquablement bien d'ailleurs) fut traitée presque avec vénération. C'était très intéressant.

Sylvie princesse bulgare, égarée en Occident au XXe siècle, escortée par Brisseau, cavalier baraqué, puissant, passionné comme on l'était au Moyen Age, et complètement enfant comme tous les hommes, comme tous les êtres humains. Ah, mon Dieu, quelle digression : *L'Ange Noir* est à voir, comme ça, car même si ce n'est pas bon, c'est bon quand même, c'est bon au fond. Peut-être est-ce ça, un vrai film ? Pas construit comme on pense, pas présenté comme on pense, plein de clichés, comme beaucoup de journalistes l'auront presque allégrement fait remarquer. Sauf qu'on s'en rappellera de ces clichés. Sylvie en robe noire descendant lentement l'escalier princier et probablement symbolique de ce long métrage, comme elle en a descendu des centaines sur des scènes de spectacles un peu partout sur la planète. Sylvie embrassant tout le monde: une femme, qu'elle réchauffe juste le temps d'y arriver, Michel Piccoli, qui la regarde avec des yeux éperdus—beaux yeux, beau regard, beaucoup d'amour. Se mouvant comme on glisse dans ces somptueux décors que Brisseau a voulu donner à sa beauté. Décors dorés, rouges, noirs: couleurs de la passion, de la volupté, des bordels; couleurs riches, sombres et denses, troublantes. Sylvie, blonde, pâle, les yeux noirs, sculptée telle une statuette, tueuse et de mauvaise vie. Le jeu mécanique des acteurs, largement critiqué, voire moqué, me fait penser à ce qui n'a pas encore été fait (et qui donc le sera bientôt) : le film de la vie de *Barbie* et *Ken* avec les vraies poupées, animées. Ça ferait un peu ce que Brisseau a tenté d'atteindre dans son film—alors avec grand succès—: ses poupées sont vivantes.

Livres d'ici et d'ailleurs

Gabrielle Pascal

REDÉCOUVERTE DE GEORGE SAND

Parlons de George Sand mais d'un autre sujet que celui de ses amours avec Musset ou Chopin. Son autobiographie, *Histoire de ma vie*, qui date d'environ cent cinquante ans, est publiée *in extenso* pour la première fois au vingtième siècle. En 1944, les éditions Stock ont fait paraître environ la moitié de ce texte en supprimant ce qu'on avait considéré comme un interminable préambule, l'évocation de ses ancêtres. Ce sont justement ces pages que les deux tomes récents rendent enfin accessibles au public.[1] Deux autres tomes sont annoncés.

Une autobiographie est une sorte de fiction, au second degré bien entendu. Car si ses éléments relèvent clairement du réel, le silence sur certains détails, l'emphase mise sur d'autres, en un mot la disposition des matériaux relèvent directement de la création. Ce qu'il est intéressant de découvrir derrière le vécu de l'auteur, ce sont justement ses choix, souvent plus révélateurs que les éléments narrés. Car, en fin de compte, tout le monde a, sous des formes diverses, souffert, été heureux, aimé, abandonné, déçu, consolé. Mais sous le récit événementiel, il est fascinant de voir l'action tantôt subtile, tantôt carrément aveugle, de la plume qui obéit au désir plutôt qu'à l'énoncé logique. Le secret de l'écriture réside justement dans cette mise en scène de l'intime qui est présente même dans le mot bref que nous écrivons pour refuser une invitation.

Une autobiographie est une sorte de fiction, au second degré bien entendu. Car si ses éléments relèvent clairement du réel, le silence sur certains détails, l'emphase mise sur d'autres, en un mot la disposition des matériaux relèvent directement de la création.

On peut se demander, dans cette perspective, pourquoi Sand a fait précéder le récit des turbulences de son existence par environ quatre cents de nos pages actuelles. Il y a là sans doute le désir de retarder le moment de se livrer, l'obstacle d'une pudeur qui est un trait peu connu de notre autobiographe. Et, comme elle se plaint des «biographies pleines d'erreurs», publiées sur elle, on peut penser qu'elle se donne là le plaisir de rectifier celles qui concernent ses origines. Mais cette introduction qui n'en finit pas vient surtout satisfaire une passion insatiable de Sand pour l'exercice d'une maternité symbolique dont elle a assumé toutes les formes auprès d'une foule de proches, d'artistes et d'étrangers. Son énorme production littéraire en est la manifestation la plus évidente et elle confie ce beau phantasme de materner la terre entière quand elle écrit: «Je voudrais chaque jour trouver un enfant sur mon oreiller». En somme, dans ces deux premiers tomes, elle met au monde ses ancêtres, aussi bien la lignée paternelle qui remonte à Auguste II roi de Pologne que celle de sa mère, fille d'un modeste oiseleur parisien. Une partie du premier et presque tout le second présentent les lettres de son père à sa mère, Aurore Dupin de Francueil. Il y a là les messages qu'il lui envoie à seize ans, alors qu'elle est emprisonnée sous la Terreur en 1794 et ils sont pleins de candeur et de tendresse. Plus tard, on a les lettres que le jeune soldat de vingt ans envoie, entre 1798 et 1800, de toutes les garnisons où l'Histoire l'entraîna. Leur style pittoresque est très vivant et l'humour n'en est pas absent. Il minimise les dangers qu'il court, évoque les chants de l'armée républicaine, situe ses bivouacs et signale le froncement de sourcils de Napoléon quand, dans l'aube piémontaise, il est contraint d'abandonner un fort qui lui résiste. Il faut voir dans le choix d'inclure cette correspondance de Maurice Dupin l'inconsolable nostalgie de la fillette de six ans qui perdit son père accidentellement. Ayant ainsi rétabli avec les siens l'indispensable continuité, Sand, forte de cette identité multipliée peut aborder le récit de «sa» vie. Ce long détour, vous le voyez, n'est pas en dehors mais au *cœur* du sujet.

UN ROMANTIQUE QUÉBÉCOIS: YVON RIVARD

Le Romantisme a eu ses grands moments pendant la première partie du XX[e] siècle. Il reste aujourd'hui un état d'esprit, une forme de sensibilité. Un de nos romanciers qui est aussi essayiste, Yvon Rivard, s'est récemment identifié comme étant un «romantique» dans un article inédit qui lance le livre qu'il a publié récemment, *Le bout cassé de tous les chemins*. Sous ce beau titre inspiré par un poème de Saint-Denys Garneau, il a groupé une trentaine de ses articles parus depuis une vingtaine d'années. Ils étaient personnels par la pensée et par le style: ils le sont toujours. Rappelons que Rivard a obtenu en 1986 le prix du Gouverneur général pour son troisième roman intitulé *Les silences du corbeau*. Son essai vient de lui valoir le prix Gabrielle Roy. Yvon Rivard ne manque pas d'amis et il les mérite. D'ailleurs si ceux qui n'en ont pas ne reçoivent pas de prix et si ceux qui en ont devaient être écartés, à qui les décernerait-on?

Dans ses articles, Rivard parle de littérature, d'écriture et de sa présence au monde, avec profondeur et gravité. Pour lui, la littérature est une activité existentielle. Ni divertissement, ni ambition mondaine, elle lui apparaît comme une ininterrompue quête de soi. Il constate toutefois que cette recherche passionnée l'a longtemps éloigné du monde. L'individualisme fervent ou forcené des romantiques les a parfois ainsi amenés à un isolement désespéré où finissait par les emprisonner le mépris du réel. En ce sens, Rivard a

probablement raison de se «repentir», comme il le dit, d'avoir été un romantique. Il décrit d'ailleurs avec une confiance nuancée de lucidité et d'humour, le parcours qui a été le sien et qui l'a amené à se réconcilier avec le monde. Nerval disait que «la vérité du poète est celle de tous» et, en l'occurrence, ce *chemin* qui conduit d'un idéalisme ombrageux à une acceptation du réel, il est vrai que nous l'avons tous suivi, à un degré ou à un autre.

En ce sens, Rivard a probablement raison de se «repentir», comme il le dit, d'avoir été un romantique. Il décrit d'ailleurs avec une confiance nuancée de lucidité et d'humour, le parcours qui a été le sien et qui l'a amené à se réconcilier avec le monde.

Notre écrivain aurait tort, cependant, de ne pas conserver de l'idéal romantique ce qu'il a eu de meilleur, c'est à dire sa revendication de liberté. Encourageons-le à maintenir, avec la fermeté aristocratique qu'on lui connaît, cette exigence d'exercer sa liberté d'expression. Dans les années soixante-dix, il a publié deux romans dont il nous dit que le premier fut qualifié par un éditeur de «très peu québécois». Il ne manquait pourtant pas de talent mais il n'obéissait pas aux exigences du moment. En effet, les lieux décrits par Rivard ne ressemblaient pas au «pays» en question mais seulement aux rêves du romancier. Ce courage d'être soi, dans un milieu où la différence n'est pas toujours prisée, Rivard l'a eu et l'a toujours. Il n'a écarté du romantisme que son extrémisme suicidaire. Et au cours de sa patiente interrogation sur l'écriture, il s'est trouvé en découvrant sa voix: c'est cette double quête qu'il poursuivait.

DU CHARME À REVENDRE

Bien loin de l'esthétique romantique mais auréolé d'un mystère que les écrivains de ce mouvement recherchaient volontiers, Réjean Ducharme, notre romancier-fantôme, vient de faire paraître son neuvième roman, *Va savoir* (Gallimard). On y retrouve son écriture unique, cette savante mosaïque de tous les niveaux de langue. En effet, personne depuis Céline ne nous a fait ainsi passer d'un seul jet de la familiarité (étudiée) aux termes les plus subtils.

On voyage beaucoup chez Ducharme, en particulier du tout au rien—et aller retour. Ce va et vient ininterrompu exige d'avoir le cœur bien accroché. Ce qu'il écrit n'est pas fait pour ceux qui privilégient le récit linéaire et les thématiques prévisibles. Ceci dit, quand on a pris le goût de cette écriture éclatée, à l'infatigable jaillissement, rien ne peut nous en éloigner. *Va savoir* réitère la magie modulée par les huit romans précédents. L'avant-dernier, *Dévadé*, commençait par la confidence suivante: «ce n'est pas une vie» ; celui-ci s'ouvre avec le même message : «la vie il n'y a pas d'avenir là-dedans, il faut investir ailleurs». On n'est pas vraiment surpris par ce pessimisme absolu car on sait que Ducharme n'a rien d'autre à transmettre. On est seulement curieux de découvrir, une nouvelle fois, *comment* il va nous le dire.

Cela ne signifie pas que dans ce dernier texte il n'y ait pas d'histoire. Le héros, Rémi Vavasseur, vient d'être abandonné par sa femme Mamie, désespérée par une fausse couche qui l'a confirmée dans une irrémédiable haine de soi. D'Europe où elle a fui avec une amie, elle écrit à Rémi des lettres qui lui font du bien et du mal. Pour tuer le temps et essayer de croire que Mamie reviendra, il s'est trouvé une série de travaux d'Hercule visant à retaper une ruine située près d'une décharge. C'est dans ce décor désastreux qu'il noue des relations de vive tendresse avec une fillette qui ressemble à l'inoubliable héroïne de son premier roman, un compagnonnage imprévu avec Dali, le chien fou qui l'a choisi sans lui demander son avis et des complicités diverses avec Mary sa voisine, son mari qui est dans la phase terminale d'un cancer et Vonvon, son partenaire au billard. Comme d'habitude chez Ducharme ces relations échouent mais les personnages remontent inlassablement à l'attaque et ces tentatives avortées qui alternent avec d'inefficaces réparations de ferblanterie et de menuiserie constituent l'action du roman. Bien sûr, l'essentiel est ailleurs: dans les confidences que nous fait Rémi, en souriant ou la larme à l'oeil, sur l'impossibilité d'être heureux et sur le désir irrépressible d'essayer. Lisez *Va Savoir*: En compagnie de clochards sympathiques et de détritus amoncelés, c'est-à-dire de presque *rien*, vous découvrirez que la littérature, parfois, c'est ce *tout*, un courant à haute tension qui passe à travers l'écrivain et son lecteur. ✎

NOTES

1. *Histoire de ma vie*, George Sand, HMV, tomes I et II, Éditions Christian Pirot, 13 rue Maurice-Adrien, Saint-Cyr-Sur-Loire 37540.
2. *Le bout cassé de tous les chemins*, Yvon Rivard, Boréal. 1994.
3. *Va savoir*, Réjean Ducharme. Gallimard. 1994.

«Chers lecteurs et chères lectrices, l'équipe de Cité *libre* vous souhaite une bonne et heureuse année»

Instantanés

Paquerette Villeneuve

Il est parfois agréable de laisser, plume en main, les pensées vagabonder à leur guise. Voici quelques résultats de cette littérature sans filet…

Samedi, le 13 octobre 1991. Les pages écrites sont l'exemple de «moi» sociale. Plein cap sur le brillant intellectuel, et laissez la personne intime tranquille! Résultat du séjour à Paris, sans doute, d'où je suis revenue gonflée à bloc de mes seules agréables certitudes, celles qui font de la vivacité d'esprit un ingrédient du plaisir quotidien. Alors qu'ici, le tissu est resté si lâche en mon absence, il me faut me doper tellement pour contrer la grisaille morose, que l'horizon s'infinise sur lequel rien ne va trancher. L'épuisante conquête de l'espace recommence, avec des gens frileux aussi près d'eux-mêmes que possible car tout est étranger, car l'univers n'arrête pas de fuir devant soi. Pourtant, quels charmes a le passé ! Je voyais la femme de P. Perrault, me racontant avec un enthousiasme juvénile —les yeux rivés sur cette voie— ses grands coups de cœur culinaires et se présentant, n'est-ce pas merveilleux, comme elle vient de Baie Saint-Paul, comme une «bourgeoise de village» ? Je suis tombée amoureuse de ses définitions. Elle est tellement lancée dans son univers de champignons, de cœurs de caribous, qu'elle y plonge son sentiment de bonheur universel et qu'elle s'est transformée sous mes yeux en personne totale, avec une sacrée force d'obsession. Et que s'est effacée cette restriction mentale entretenue à l'égard du couple depuis la lointaine époque parisienne où Pierre me semblait «poète catholique» à la Leclerc et peu capable de respecter un être aussi révolté que moi. Ses films m'ont pourtant laissé une impression durable, ceux du début conservant encore de cet angélisme qui m'agace suprêmement mais à la lueur de ces expériences, ceux qui ont suivi ayant mis en valeur une qualité d'interrogation pleine d'amour, qui correspond à la mienne. À celle, donc, de quelqu'un qui a voyagé et qui a développé un regard. Attitude qui a conduit—comment s'en étonner ? — à un rejet—pardon le mot est trop faible—à une ignorance parfaite de la part des gens d'ici. Témoin, rôle difficile, peu envié et peu applaudi. Même témoin sincère et amoureux. Les gens adorent qu'on leur parle d'eux mais n'aiment pas qu'on les regarde. C'est pourquoi le roman a été si important, qui inventait ce regard. Regard, privilège compliqué de l'artiste. Les petites anecdotes actuelles servant de support aux élucubrations plus ou moins stylistiques des producteurs de copie sont loin du compte.

Pourtant, *Les baies sauvages de Sibérie* était bien beau. C'est que chaque phrase doit avoir quelque chose à dire. Et Evtouchenko a été actif-passif dans un phénomène qu'on se gargarise tant à juger de loin.

Qui peut se flatter de ne pas avoir été à la botte du pouvoir quand s'y profilait un avantage ? Et qui méprisait Hitler ou Staline quand ils étaient détenteurs du pouvoir ? C'est pour cela que l'artiste est si important, parce que personne, personne au monde ne peut le «conforter» dans son excellence que lui-même—les compromis, chers et indispensables à l'homme politique, lui sont impossibles. Son interlocuteur, le temps, les siècles, n'est pas encore né. Et toutefois il sait qu'il existe. Puisque c'est à lui qu'il s'adresse. Lui, descendant de l'Égyptien dont je parle dans *Retour* qui, pendant que nous nous promenions en felouque, labourait son champ avec son araire primitive et son bœuf, homme lié à la terre nourricière, humble et modeste et héros. Que ne dois-je à mon origine latuquoise, avec mon père qui travaillait 365 jours par an, ma mère fière comme Artaban et la vaillance de leurs, de mes combats naturels contre des éléments qui après tout avaient leur charme—ouf! le diable est vaincu.

Bistro de la Charcutière. Le 16 octobre — fin d'après-midi. Beau temps. Soleil, air calme. En montant dans le Nord dimanche avec Réjane, les collines étaient encore toutes colorées: des brassées de feuilles rouges, dorées, orange à perte de vue, feux multicolores de la nature en pleine apothéose. Au retour lundi, après la pluie et le vent, malgré les percées régulières de soleil, on n'apercevait plus que les dernières feuilles dorées des bouleaux et, pour le reste, le profil des résineux à travers les branches dénudées. Aujourd'hui, malgré la journée fort belle, le fond de l'air appelle déjà une réaction de protection. La si courte période où le corps peut vivre sans se soucier d'enveloppe supplémentaire a pris fin. La nature a redéclaré sa guerre: les panoplies anti-froid vont ressortir des garde-robes où elles sont bouclées depuis avril, abandonnées avec soulagement pour ne pas dire dégoût par leurs utilisateurs.

Chaque année, je me demande comment on va sentir l'arrivée du froid, car chaque année, la nature humaine étant fondamentalement optimiste, on oublie les rigueurs pourtant bien régulières du calendrier. Comment entre-t-on dans l'hiver? La transition, si raide soit-elle, se fait malgré tout imperceptiblement. Un jour plus froid et on sort un pull, quitte à l'enlever le lendemain mais déjà il est ressorti des boules à mites: la semaine suivante, pluie continue sur deux journées et les sandales font place aux souliers à semelle épaisse ou aux premières bottes encore chic; les vestes demi-saison font leur apparition sur les jeans qui eux, font les quatre saisons. À mon grand étonnement car, surtout chez les messieurs, la mode est de les porter tellement étroits qu'on n'ajoute sûrement pas de sous-vêtement au slip habituel. Bientôt, certaines sortiront des chapeaux, puis des foulards, puis des gants. Et quand la neige arrive, tout le monde est prêt. Un peu grognon, en général sauf pour les irréductibles comme moi, qui préfèrent l'hiver car ils se protègent avec moins d'effort du froid que de la chaleur humide—à vêtement moins un—de l'été. Le cycle des saisons est naturellement fort, notre nature y obéit donc de même sorte, ajoutant couche sur couche pour protéger son plaisir de déambuler en liberté.

L'organisme toutefois s'ajuste par le ralentissement à son entrée en hibernation. Depuis mon retour de Paris, je dors;

couchée tôt le soir, éveillée aux heures habituelles, le matin et souvent cédant l'après-midi à la sieste. Un certain ennui, alors qu'à Paris, le séjour en si courtes tranches vous tient en effervescence ? Il y a de cela. Aussi, à côté de l'assoupissement intellectuel d'une ville moins peuplée, l'adaptation au climat, adaptation permanente qui draine hors de toute volonté une partie essentielle de l'énergie de chacun. Les assauts de la nature sont rudes et développent des systèmes résistants mais qui ne peuvent à chaque saison s'empêcher d'accuser le coup. Le temps—c'est-à-dire l'énergie—laissé pour le simple plaisir de vivre en est réduit d'autant.

Peut-être cela explique-t-il l'ardeur à s'amuser, l'esprit particulier de fête qui nous rend si tapageurs en période de «gala» ? L'ajustement de l'organisme, aussi bien au niveau physiologique que culturel, c'est-à-dire répercuté au nombre, produit chez chacun une tendance à la rupture des contraintes qui, se multipliant par le nombre ou en tout cas prenant des proportions relevées à l'envi par tous, donne des climats de vive voix, des allégresses un peu déchaînées peu susceptibles d'être prises pour de correctes mondanités. Le fond de la nature est bruyant car le repos auquel correspond la fête est la récompense d'un plus grand effort. Sans mérite : c'est tout simplement ainsi. Il m'a fallu bien des années de climat tempéré pour arriver à gommer quelque peu de cette rage—et mon appétit d'ogre face à la vie n'est pas étranger au climat de mon enfance à La Tuque. Je suis à cet égard plus sibérienne que française : je suis plus excessive que nuancée quoique, ici comme ailleurs, les nuances soient présentes. Mais avec des subtilités autres ? Pas tout à fait car notre héritage français est aussi une de nos données permanentes. Que l'on discerne mal, et que les Français qui viennent ici pour l'exotisme discernent encore moins que nous, et c'est leur droit le plus absolu. Pour notre exotisme. Nous leur semblons—et sommes—si différents qu'il ne leur vient pas, du moins je le crois, à l'esprit que nous, comme eux, sommes Français. Le fil n'est pas toujours facile à saisir. Il est pourtant l'explication première, irréductible, avec les conséquences politiques que nous supportons parce qu'elles sont les nôtres depuis toujours. Notre pouvoir politique—englouti il y a deux siècles—et dont nous vivons les lambeaux avec une fidélité animale qui ne se connaît pas toujours elle-même. C'est pour cette raison entre autres que j'avais observé avec mon œil de lynx la réaction du président Mitterrand lors de la réception offerte en son honneur il y a deux ou trois ans. Je ne quittais pas de l'œil le «patron de mon amie Nanou par épouse interposée», lisant sur son visage les pensées qui défilaient à la vitesse habituelle de l'éclair dans son cerveau et dont aucune ne respirait la sympathie à notre égard. Je ne crois pas qu'il ait même eu le temps d'accorder de l'attention à ce cheminement intellectuel qui transparaissait sur son visage car ses pensées étaient tournées vers des préoccupations autres que les miennes. Il était un homme d'État en tournée dans des territoires où recueillir des votes, un communicateur ayant pour motivation profonde et unique, hélas ! de séduire ses ressortissants vivant en colonie étrangère sur un sol parmi d'autres. J'ai eu l'impression que l'aspect «québécois» du territoire humain sur lequel il se trouvait le hérissait plus qu'autre chose et que, animal politique, il s'était arrêté au seuil du contexte politique sans même vouloir y mettre le bout de l'orteil.

J'aime réfléchir mais à tout en même temps. Il me faut donc une formule d'essais sans aucune contrainte… Écrit debout dans l'entrée d'un magasin de la rue Mont-Royal avec à la main une Gitane fumante…

Pour tenir tête à l'automne froidissant, ai fait l'aller De Lorimier-Saint-Laurent et le retour jusqu'ici vêtue du haut du deux-pièces en lainage offert par Marie, avec la veste sans manches en laine des Pyrénées en guise de manteau. Bien protégée près du corps, je sentais l'air devenir plus vif, qui rendait la marche stimulante. Près d'une heure assise à l'Hôtel des Encans à regarder défiler des tableaux dont les seuls commentaires variaient de 30 $ jusqu'aux prix très variés (?) atteints par les quelques vedettes entre A et G à l'affiche en ce début de soirée. Comme Jean-Paul n'intervient qu'en fin de liste, et que j'avais bien profité de l'observation de la salle, dont l'ambiance est toujours plutôt chaleureuse, je me suis glissée vers l'extérieur.

Quelques pas rue Saint-Laurent et je découvre une épicerie sud-américaine où, en plus des sachets de «horchata», de maté, de café brésilien, de farine de maïs ou de poudre de tapioca, parmi les conserves de piments de toutes sortes, d'abalone et les pâtes de coing, on loue des cassettes vidéo. J'y ai acheté une enveloppe de cari à base de coriandre, cumin, curcuma, etc., et une sucette de sésame. Passée devant un bar-bistro à bières et saucisses importées. De retour pour quelques minutes à l'Hôtel des Encans où mon intérêt ne s'est pas regonflé et repartie vers le Bistro dans l'espoir-intention de finir cette page, donc ce cahier I, en sirotant un verre de la bouteille de bordeaux blanc pourvue d'une étiquette à mon nom, système instauré ce jour par Claude pour me consoler du fait—dont je ne me plains guère !—qu'on ne trouvera plus ici au verre les vins de la plus basse des qualités buvables.

Rencontré à l'angle Saint-Denis et Mont-Royal, Serge qui sortait de sa boucherie et m'a invitée à prendre un pot au Plaisir. «Pas ce soir, je suis pressée». Arrêtée chez le gentil dépanneur coréen pour voir s'il resterait un France-Soir de samedi, déjà disparu des tablettes de la Maison de la Presse internationale visitée juste avant. «Madame, qu'est-ce qu'il y aurait à voler ici, à votre avis ?» demande un grand jeune balafré, l'air «parti», l'accent mi-d'ailleurs mi-d'ici, auquel je réponds sur le même ton rigolard puisque, de toute évidence, il ne veut qu'être remarqué sans embêter exagérément le patron pourtant agacé. En regardant de plus près, je reconnais l'ancien garçon boucher de Serge, qu'il n'avait pu garder longtemps car la soif était sa trop constante compagne. Ou alors parce qu'il «sautait» les journées de boulot. Je lui avais à l'époque trouvé la répartie vive, même légèrement acide, ce qui ne manquait pas de piquant mais dénotait assez rapidement l'intention de ne pas être considéré comme «vendeur de bidoche» mais comme individu à conversation. Ce qui aux heures de pointe n'est pas toujours indispensable.

17 octobre. À la maison—petit déjeuner. Chaque enfant vit son parent comme un programme : chaque parent, son enfant comme un résultat. ✎

les dîners

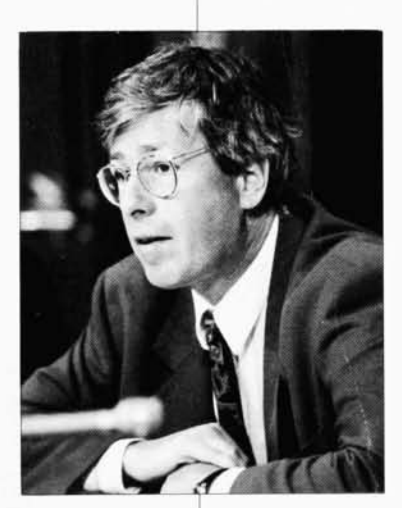
Cité libre

le deuxième jeudi du mois à Montréal, le troisième mercredi du mois à Ottawa et le dernier lundi du mois à Québec

À OTTAWA

à partir de 17h30
au *Lebanese Palace*
87, rue George, Ottawa
(au Marché-By)

Renseignements et réservations :
Rolande Beauchemin
(819) 770-2467



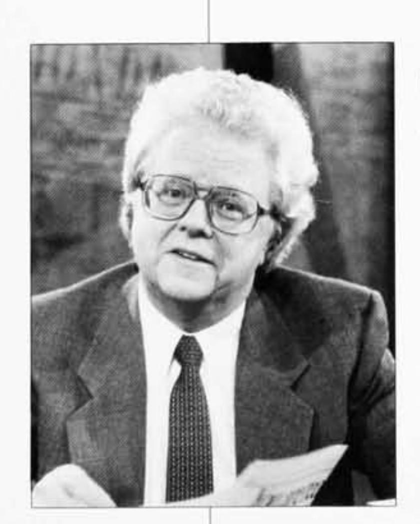
le mercredi 18 janvier 1995

«Antinationalisme et obsession constitutionnelle dans le débat référendaire»

par

Stéphane Dion

Professeur au département de sciences politiques de l'Université de Montréal et commentateur de l'actualité politique canadienne



le mercredi 15 février 1995

«Autoroute de l'information, médias et journalisme»

par

Florian Sauvageau

Ancien directeur de l'information au quotidien *Le Soleil*; professeur au département d'information et de communication de l'Université Laval

Retenez vos places dès maintenant



07
0 65385 72220